

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de
simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet HEADQUARTERS SHELTER SYSTEMS (HQSS)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-155245/A	Amendment No. - N° modif. 012
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-155245	Date 2015-08-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QF-112-25083	
File No. - N° de dossier 112qf.W8476-155245	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mercier, Michel	Buyer Id - Id de l'acheteur 112qf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4015 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Amendment No. 012

This amendment is raised to:

- A. provide amendments to the following listed documents:
 - i. Volume 1 – Bidders Instructions and Requirements, Annex B – Bid Evaluation Plan, Appendix BB – Third Party Verification Test Plan; and
 - ii. Volume 1 – Bidders Instructions and Requirements, Annex B – Bid Evaluation Plan, paragraph 4.1.3.

- B. provide the following revised and updated documents:
 - i. 004 - RFP -Vol 2 - Appendix AB - Deliverables List.

- C. provide some answers to questions submitted by Bidders.

For recording and tracking purpose, there is a number assigned to each question as received by PWGSC. The responses are being published as they become available but not necessarily reflect the original assigned numbering sequence.

- D. To correct discrepancies between the English and French version of documents. The French version of the following documents has been corrected to match the English version. The changes have been highlighted in red in the French version of these documents. Only the French version of the affected documents listed below are being published. The English version of these documents are not affected by these changes and not published. All changes previously incorporated at amendment 1 to 11 still apply to these documents.

1. Volume 1, Annexe A, Appendice AA -Acquisition des systèmes d'abri pour le quartier général - Exigences en matière de retombées industrielles et technologiques.

2. Volume 1, Annexe A, Appendice AB – Soutien en service des systèmes d’abri pour le quartier général – Exigences en matière de retombées industrielles et technologiques.

l'acheteur

W8476-155245/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-155245

Solicitation No. - N° de l'invitation

012

File No. - N° du dossier

112qfW8476-155245

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

112qf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

A. To provide amendments to the following document:

Volume 1 – Bidders Instructions and Requirements, Annex B – Bid Evaluation Plan, Appendix BB – Third Party Verification Test Plan, paragraph 6.7.6 Verification procedure:

DELETE:

1. The Bidder personnel will position the office shelter inside climate chamber.
2. The Third Party test personnel place baseboard heaters inside the shelter at least 6” from the walls. The number of heaters will be based on the size of the Bidder’s office shelter.
3. The Third Party test personnel will place thermocouples on stands inside shelter at least 6” from any surface
4. The Third Party test personnel will lower and maintain chamber temperature to $-18 \pm 1^{\circ}\text{C}$ and the office shelter will be allowed to cold soak until its components temperature is within $\pm 1^{\circ}\text{C}$ of -18°C .
5. The Third Party test personnel will turn on baseboard heaters and monitor power supply with transducers and a data acquisition system.
6. The Third Party test personnel will adjust power level to maintain a 56°C difference between the interior and exterior of the shelter, if possible.
7. Allow temperatures to stabilize for a minimum of ten (10) hours, whereby the temperature does not change by more than $\pm 1^{\circ}\text{C}$ per hour.
8. Compute U Factor from resulting data.

INSERT:

1. The Bidder personnel will position the office shelter inside climate chamber on surface comprising of 1½” Styrofoam insulated flooring with ¾” plywood.
2. The Third Party test personnel will position four (4) thermocouples on stands around the shelter’s exterior, 60 inches from the floor to monitor the climate room temperature.
3. The Third Party test personnel will place 1,000 W modified baseboard heaters inside the shelter at least 6” from the walls, at floor level. The number of heaters will be based on the size of the Bidder’s office shelter.
4. The Third Party test personnel will position nine (9) stands with thermocouples at 6 inches and 67 inches from the floor inside the shelter, three (3) on each side and three in

W8476-155245/A

012

112qf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-155245

112qfW8476-155245

the middle, or, depending on the shape of the shelter, equally distributed inside the shelter. Thermocouples will be placed at least 6” from any surface.

5. The Third Party test personnel will install circulation fans in the middle of shelter to gently circulate air inside the shelter. Air velocity shall not exceed 100 feet per minute at any point within 6” of the inside shelter wall surface.

6. The Third Party test personnel will lower and maintain chamber temperature to $-18 \pm 1^{\circ}\text{C}$ and the office shelter will be allowed to cold soak until its components temperature is within $\pm 1^{\circ}\text{C}$ of -18°C .

7. Air velocity in the climate room shall not exceed 500 feet per minute at any point within 6 inches of the shelter.

8. The Third Party test personnel will turn on baseboard heaters.

9. The Third Party test personnel will start recording the baseboard heater power, circulation fan power, shelter’s internal temperature and chamber temperature on the data acquisition system.

10. The Third Party test personnel will adjust power level to maintain a 56°C difference between the interior and exterior of the shelter, if possible.

11. Allow temperatures to stabilize for a minimum of ten (10) hours, whereby the temperature does not change by more than $\pm 1^{\circ}\text{C}$ per hour.

12. Compute U Factor from resulting data.

Volume 1 – Bidders Instructions and Requirements, Annex B – Bid Evaluation Plan, paragraph 4.1.3

DELETE:

Each day prior to the start of scheduled verification testing, Bidders will be provided with a two (2) hour time period during which they may inspect and perform necessary repairs to their HQSS. Necessary repairs shall be limited to repairing or replacing failed HQSS components with parts meeting the same fit, form and function. Design changes to any HQSS component shall not be permitted. Repairs shall not be permitted at any other time during the verification testing. This two (2) hour time period is not transferrable to the HQSS verification testing time periods.

INSERT:

Each day prior to the start of scheduled verification testing, Bidders will be provided with a two (2) hour time period during which they may inspect and perform necessary repairs to their HQSS, unless their equipment is under test from the previous day. In the event that the equipment is under test from the previous day, Bidders must wait for the testing to be completed and inspected by the Third Party personnel before they can have this (2)

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

hour time period with their HQSS. Necessary repairs shall be limited to repairing or replacing failed HQSS components with parts meeting the same fit, form and function. Design changes to any HQSS component shall not be permitted. Repairs shall not be permitted at any other time during the verification testing. This two (2) hour time period is not transferrable to the HQSS verification testing time periods.

B. To provide revised and updated documents

Delete document No . 004 - RFP -Vol 2 - Appendix AB - Deliverables List

Insert new document No. 004 - RFP -Vol 2 - Appendix AB - Deliverables List

Summary of changes:

- 1 - The original Tactical kit has been broken down into the 3 Sub-kits in Table 1, Table 2 and Table 4;
- 2 - The Solar Shade for the Air Conditioner has been deleted in Table 1, Table 2, and Table 4 (Refer to Question and response #261); and
- 3- The BiCon and TriCon NSNs have been updated in Table 1 and Table 2.

C. Questions and Answers

Question 408

Reference:

Volume 1, Appendix AA - HQSS Acquisition - Proposition ITB Requirements, Article 6.6.3, states that `VP Points will only be awarded for the Capacity to Export section if Bidders can demonstrate that each of the Capacity to Export Components has been fulfilled. Further, under bullet 2, ``Demonstrate that they (the Bidder) and/or their Eligible Parties have access to the Intellectual Property rights needed to export from Canada, with copies of specific documents requested to be submitted with the VP proposal as evidence of demonstrated ability. Bullet 3 also specifies required documentation which provides evidence that current Canadian-based operations have a World Product Mandate.

Request:

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

It is our understanding that Canada seeks new and expanded export market development opportunities for Canadian industry as a result of the HQSS Project. New or expanded initiatives, Canadian-based operations, partnerships, product developments and access to new global channels to markets, etc. to achieve this objective may be proposed but are subject to contract award. Please confirm that value proposition points will also be awarded for export market capacity development which has been or will be fulfilled based on contract award, and that documentation which demonstrates that the Bidders and/or their Eligible Parties have or will have access to intellectual property rights can be supported by a range of documentation, with those listed in bullet 2 as being examples only. Further, bullet 3 should request evidence of that companies have or will have a World Product Mandate upon contract award.

Response:

The twenty (20) Value Proposition Points available for demonstrating Capacity to Export will only be awarded if a Bidder can demonstrate in their Bid Proposal that they possess the capacity to export, which is substantiated by providing information for each of the components detailed in Article 6.6.3 of Appendix AA to Annex A to Volume 1.

Question 452

Reference: Volume 2 - Annex A - Appendix AA - HQSS Requirements Verification Matrix - Paragraph 3.3.2 reads: The HVAC External Air Ducting shall be designed in accordance with Society of Automotive Engineers (SAE) AS7365 A (12" diameter).

Volume 2 - Annex A - Appendix AA - HQSS Requirements Verification Matrix - Paragraph 3.3.19 reads:

Supply and return External Air Ducts shall be of colour 34094 (green 383) in accordance with US Federal Standard 595C or Technical Authority approved equivalent.

Request: SAE AS7365 A refers to the use of dark green color 24052 for the duct fabric color. The duct color as referenced in paragraph 3.3.19 is 34094 (green 383). Please clarify the required colour of the Supply and Return External Air Ducts.

Response:

The dark green color 24052 is an acceptable color for the duct fabric supply and return external Air Ducts as per SAE AS7365.

Question 453

Reference:

Volume 2, Appendix A, Annex AA 1.24.3.1; 1.24.4.1; 1.40.2.12.4; 1.40.2.13.5.; 1.40.2.13.5.; Amendment 4 Question #122; Amendment 4 Question 124; Amendment 7 Question 331; Amendment 7 Question #336

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf	
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
W8476-155245	112qfW8476-155245		

Background: Amendment 4, Questions 122 and 124 and Amendment 7, Questions 331 and 336 state that all 16 configurations of the system in containers are required to be tested against requirements 1.24.3.1 and 1.24.4.1. From this, it appears that DND is requiring testing all 16 configurations for all transportability, shock, and vibration tests that apply to the HQSS system in containers. As listed in the table below, that includes 5 sets of container tests.

In order to meet these requirements for full qualification testing in the QTP; the number of systems required, the time to perform the testing, and the associated costs to the DND will be significant. A preliminary analysis shows that each set of 16 configurations (4 equipment configurations X 4 container types) will require over 200 containers to fit one of each system configuration. However, even if only 16 containers are tested, as detailed in the table below, this results in 87 tests of shock, vibration, and transportability for each component in the system; 80 of those tests are to be conducted on containers full of equipment.

This means that at least a complete set of Components in a container configuration must be provided for each test, since packaged configurations include stacked hardware. Due to the severity of the tests, we have concluded that the same units CANNOT be used for multiple tests. As a result, in order to complete testing, we will need to use a significant number of products -- hundreds of ACUs, heaters, shelters, etc. which will result in test system product costs to the DND in the tens of millions of dollars.

We have further concluded that, after each of the 87 tests, we will have to remove the equipment from the containers (80 of 87), set them up, inspect them, and run them (for HVAC equipment) to verify the equipment is still operational. We will have to pack up the old equipment and then place new equipment into the container for the next test. Performing these tests will take about a week each for a total of 87 weeks and any failures will require re-performing the tests. While it is possible with sufficient resources to perform some of this testing simultaneously, such testing will take well over the 90 days required.

The manpower and testing costs for this level of testing will also cost the program millions of dollars.

Question:

Please confirm that it is the DND's requirement for the contractor to test all 16 configurations for all transportability, shock, and vibration tests that apply to the HQSS system in containers, given that this will require (a) hundreds of items of product to be involved in the testing, (b) testing that cannot be performed within the 90 day testing period; and (c) significant testing costs (in the tens of millions of dollars) to the DND.

In order to minimize the impact on the program cost and schedule would the DND consider some of the following options?

- 1) Reduce the number of test types by selecting a single design limiting vibration, shock, and transportability test (one of each) rather than multiple tests.
- 2) Allow all or some portion of the container testing to be performed on components rather than on systems in the containers. This could include testing of stacked components to simulate the components packed in containers.
- 3) As asked previously, allow container testing to be performed on a single container for each of the test types.

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

4) Rather than testing 16 configurations allow testing to be performed on a single container of each type (4 total) packed with representative equipment.

HQSS Shock and Vibration Tests Summary of Requirements

No.	RVM Ref.	Description	Applicable to	No. of Tests
1	1.40.2.13.1.	Method 516.6 Shock, Procedure I - Functional Shock of 20g	Packaged Components	1
2	1.40.2.13.2.	Method 516.6 Shock, Procedure VI - Bench Handling	Components	1
3	1.40.2.13.3., 1.40.2.13.4.	Method 516.6 Shock, Procedure IV - Transit Drop, Table 516.6-VI	Packaged Components	1
4	1.40.2.12.1.	Method 514.6 Vibration, Procedure I - General Vibration, Category 4 Secured Cargo - Composite Wheeled Vehicle, Profile defined in Table 514.6C-VI	Packaged Components	1
5	1.40.2.12.2	Method 514.6 Vibration, Procedure I - General Vibration, Category 7 Aircraft-Jet, Vibration Profile defined in Table 514.6C-V-II, C-17	Packaged Components	1
6	1.40.2.12.4	Method 514.6 Vibration, Procedure III - Large Assembly Transportation	System in Containers	16
7	1.40.2.13.5	Method 516.6 Shock, Procedure IV - Transit Drop, Table 516.6-VI & Tailored condition drop of 15 cm.	System in Containers	16
8	1.40.2.13.6	Method 516.6 Shock, Procedure VII - Pendulum Impact	System in Containers	16
HQSS Transportation Tests Summary of Requirements				
9	1.24.3.1	Road Profile as defined in Question 122 for Logistics Vehicles	Systems in Containers	16

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de
l'acheteur			
W8476-155245/A	012	112qf	
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
W8476-155245	112qfW8476-155245		

10	1.24.3.2	Logistics Vehicles Transportation	Weather Deck Cargo	1
11	1.24.3.3	Light Support Vehicle Transportation	Packaged Components	1
12	1.24.4.1	Train Transport	System in Containers	16
		Total		87

Response:

DND's intent is to test all 16 configurations for transportability, shock, and vibration that apply to the HQSS in containers. The Road Profile test for Logistic Vehicles as described in answer 122 is adequate to qualify the test mentioned in RVM Para 1.40.2.12.1, 1.40.2.12.2, 1.40.2.13.3, 1.40.2.12.4, 1.24.3.1, 1.24.3.2, 1.24.3.3 & 1.24.4.1. The Transient drop test 1.40.2.3.5, 1.40.2.13.1, 1.40.2.13.2, 1.40.2.13.31.40.2.13.4 shall be adequate to qualify the entire requirements specified under RVM Para 1.40.2.13.

To reduce the cost and schedule impact on the project, Canada will accept to reduce the number of test types by selecting a single design to limit the vibration, shock, and transportability tests to one of each rather than multiple tests.

Question 454

Reference: Volume 2, Appendix A, Annex AA 1.24.3.1; 1.24.4.1; 1.40.2.12.4; 1.40.2.13.5.; 1.40.2.13.5.; Amendment 4, Question 122; Amendment 7, Question 336; (Question above)
As discussed in the previous question, a large quantity of equipment (hundreds of components) will need to be tested against the shock, vibration, and transportability requirements. Please confirm that it is acceptable to refurbish the test equipment and deliver it as part of IOC and FOC deliveries. The equipment will be updated with any design changes and returned to "like new" condition meeting all Acceptance Test Procedures with all warranties applying from date of issue.

Response:

Confirmed. It is acceptable to refurbish the tested equipment and deliver it as part of IOC and FOC deliveries. The equipment shall be updated with any design changes and returned to "like new" condition meeting all acceptance test procedures.

A454-F

Question 455

Reference: Volume 3 - Annex A - Statement of Work - Page 31 - Paragraph 9.1.1

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

This requirement calls out DND Publication D-01-002-007/SG-001, Requirements for the Preparation of Configuration Management Plans.

Request: We kindly request that Canada provide this publication, as it is not publicly available, in order to confirm the Configuration Management Plan is compliant prior to responding to the RFP.

Response:

Bidders may request this publication through the PWGSC Contracting Authority.

Question 456

Reference: Annex B of Volume 2 and Annex B (and including appendices) of Volume 3

Request: Will PWGSC provide final clean Excel versions of all pricing annexes before submittal of proposals?

Response:

PWGSC will not provide Excel versions of pricing annexes.

Question 457

Reference: 2009A - Volume 2 - Annex B - Milestone and Pricing Schedule 2015-04-15

Request: Are bidders allowed to determine their own milestone percentage amount for each milestone payment? The total is 10% of CLINS 009-023, broken down into 8 milestone payment percentages/amounts. Is this amount supposed to be set or can bidders update with their own total percentages and each milestone

Response:

Amounts for each individual milestone are set.

Question 458

Reference: Draft Plans and Documents

1. Volume 1 - BIDDER INSTRUCTIONS AND REQUIREMENTS

a. Page 9 of 16 - 3.2.1.3 states that Bidder must prepare and submit the plans and documents specified in Volume 1 - Bidder's Instructions and Requirements, Annex B - Bid Evaluation Plan, Appendix BA - Technical and Management evaluation in the PART A - SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

b. Page 9 of 16 - 3.2.2.3 states that Bidder must prepare and submit the plans and documents specified in Volume 1 - Bidder's Instructions and Requirements, Annex B - Bid Evaluation Plan, Appendix BA - Technical and Management evaluation

in the PART A - SECTION II - MANAGEMENT PROPOSAL

c. Page 10 of 16 - 3.3.1.4 states that Bidder must prepare and submit the plans and documents specified in Volume 1 - Bidder's Instructions and Requirements, Annex B - Bid Evaluation Plan, Appendix BA - Technical and Management evaluation

in the PART B - SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

d. Page 10 of 16 - 3.3.2.3 states that Bidder must prepare and submit the plans and documents specified in Volume 1 - Bidder's Instructions and Requirements, Annex B - Bid Evaluation Plan, Appendix BA - Technical and Management evaluation

in the PART B - SECTION II - MANAGEMENT PROPOSAL

2. Amendment 007 - Question 182 (Raised in reference to the Volume 1 instructions):

Where would PWGSC like to see the plans included? Can they be included as a separate appendix (to each part if need be) and referenced as appropriate within the main volumes?

PWGSC Response: The plans must be submitted as requested. Part A is for the Acquisition Contract and Part B is for the ISS Contract.

3. Amendment 007 - Question 344: Reference Volume 1, BA, 1.2: A list is provided for draft documents to be provided with the proposal. This conflicts with the schedule for draft documents in Volume 2, AC and Volume 3, AA; which reference takes precedence?

PWGSC Response: The reference document specified in Volume 1, Appendix BA, Paragraph 1.2 shall be provided with the Technical Proposal as a Mandatory requirement. The documents will be used for the purpose of bid evaluation. The reference documents required as per Volume 2, Appendix AC and Volume 3, Appendix AA shall be submitted after contract award.

Request:

The above instructions present a conflict. Since the Volume 1, BA, 1.2 requirements fall within the TABLE 1 OF ATTACHMENT 1 - MANAGEMENT MANDATORY CRITERIA:

o Is it the desire of PWGSC to have bidders submit the Draft Plans and Documents with the Technical Proposal for Part A and for Part B only (not as part of the Part A and Part B Management Proposals)?

o Or Is it the desire of PWGSC to have bidders submit the Draft Plans and Documents with the Management Proposal for Part A and for Part B only (not as part of the Part A and Part B Technical Proposals)?

o Or does PWGSC desire to have bidders submit a copy of each draft plan and document with both the Technical and Management Proposals for Part A and for Part B (4 total copies)?

May they be provided as a separate appendix to each Proposal?

Response:

Canada sees no conflict in the requirement. The reference document specified in Volume 1, Appendix BA, Paragraph 1.2 shall be provided with the Technical Proposal as a Mandatory requirement. The documents will be used for the purpose of bid evaluation. The reference

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

documents required as per Volume 2, Appendix AC and Volume 3, Appendix AA shall be submitted after contract award. The bidders shall submit a copy of each draft plan and document with both the Technical and Management Proposals for Part A and for Part B (a total of 4 copies)

Question 462

Please provide a list of the makes and models for Personal Protective Equipment (PPE) and Improved Environmental Clothing System (IECS)?

Response:

PRE-CONTRACT AWARD - To be provided and worn by Bidder Personnel at the Third Party Verification Testing

Category	Item	NSN	Remarks
Personnel Personal Protective Equipment (PPE)	SAFETY BOOTS SAFETY GLASSES HELMET, HARD HAT WORKING GLOVES	Not applicable Not applicable Not applicable Not applicable	As a minimum, all PPE shall be certified by the Canadian Standards Association (CSA).
Personnel Improved Environmental Clothing System (IECS)	Not required for Pre-Contract Award		

POST-CONTRACT AWARD - To be provided and worn by Canadian Armed Forces Soldiers at the Human Engineering and User Trial (Bidders will not be required to provide this equipment)

l'acheteur

W8476-155245/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-155245

Solicitation No. - N° de l'invitation

012

File No. - N° du dossier

112qfW8476-155245

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

112qf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Category	Item	NSN	Remarks
Personnel (Personal Protective Equipment (PPE))	Fighting order, including but not limited to:		PPE and IECS sizes are not limited to the sizes identified with the listed NSNs. The sizes of the PPE and IECS will vary to accommodate the range in size of persons
	Vest, Tactical load carrying	8415-21-920-3713	
	Fragmentation Vest, Personal Protect	8470-21-912-4592	
	Balistic Eyewear Kit	8465-20-001-1700	
	Gloves lightweight	8415-20-000-1677	
	Thermal/motar Mask, chemical	4240-21-906-0613	
	biological Helmet, ground troops- parachutist	8470-21-912-7604	

l'acheteur

W8476-155245/A

012

112qf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-155245

112qfW8476-155245

Personnel (Improved Environmental Clothing System (IECS))	Environmental clothing, including but not limited to: Mitten shells, extreme cold weather Mitten inserts, extreme cold weather Boots, extreme cold weather Parka, extreme cold weather Trousers, extreme cold weather Gloves, cold weather	8415-01-555-4183 8415-01-555-4031 8430-21-104-6910 8415-21-913-6641 8415-21-798-8596 8415-21-920-0061	

Question 463

Reference: Statement of Work, Annex A to Volume 2; Section 5.5.2.6 Critical Design Review, page 30 and Amendment No.4, Question 21, page 6

Headquarters Shelter System (HQSS), Solicitation W8476-155245/A;

5.5.2.6.2 states: "The Contractor shall conduct a CDR within 30 days following approval of the Human Engineering and User Trial Report". Response to Question 21 reads: "The CDR shall be conducted 15 days after the completion of the HE&UT".

Can you please confirm when the CDR will take place. The Statement of Work and subsequent note in Amendment No.4 offer different timelines as to when the CDR should be conducted.

Response:

The Critical Design Review (CDR) shall be conducted not later than 30 days from the Human Engineering and User Trial Report.

Question 464

During previous LOI period, amendment # 10, question 6: Page 126 Section 5.4.3.2.1.

Description: The Lighting and Power Panel shall include: six (6) receptacles, one (1) pin and sleeve connector with NSN 5935-20-000-0913; and two (2) Special Purpose receptacle configuration.

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Reasoning: As discussed during our one-on-one technical session, the TA stated that the drawings for the Power Panel were just to be representative. During our conversation we proposed a more cost effective and simpler design solution where the Power Panel does not have the control signal from the lighting system going through the Power Panel, thus saving money to simplify the design and accessories required.

Question: If simplified design and overall cost savings are realized for the Power Panel, could the two "Special Purpose receptacles" be removed from the Power panel?

Amendment #10, Question # 6, Answer: Canada will accept any alternative design that will not compromise any mandatory requirement. The drawings provided are intended to portray the capability required and are not intended as the design solution.

Revised section 5.4.3.2.1. the statement 'as required' was added to the original text in the recent RFP.

Question:

Do the words 'as required' mean that if the bidders design does not require the 'two special purpose connectors, that these could be eliminated from the Power Panel, as per previous question? With the above answer in mind, could section 5.4.2.3 be revised to say that the Extension Cable should be between Light Control Station and Power Panel or Tactical Light Fixture?

Response:

Correct. The words 'as required' mean that if the bidder's design does not require the two special purpose connectors, that these could be eliminated from the Power Panel as long as the controls are provided via different routing.

Para 5.4.2.3 is amended to read :

"Quantity One (1) Extension Cable should be between the light control station Switch Assembly and Power Panel or Tactical Light Fixture."

Question 465

Section 5.4.3.2.1 states that NSN 5935-20-000-0913, which links to a specific brand of a pin and sleeve connector. This type of pin and sleeve connectors are regulated by North American standards (CSA 182.1, UL1682, IEC 309-1, 309-2, UL62 and CSA 22.2 No. 49) to ensure that all pin and sleeve connection types are identical from one brand to another. Documentation attached showing preferred brand, and two identical alternates. The costs savings by allowing alternate brand types to this product other than the one listed are significant.

Question:

Will Canada accept an alternate brand to NSN 5935-20-000-0913 if it is identical in form, fit and function to the brand listed within NSN code?

Response:

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Canada will accept an alternate brand to NSN 5935-20-000-0913 if it is identical in form, fit and function to the brand listed within the NSN.

Question 466

Reference: Bidder Instructions and Requirements, Attachment BD1 to Annex B to Volume 1; and Repair and Overhaul, Appendix BB to Annex B to Volume 3

Sections: Tables 9 to 12, In-Service Support -Repair and Overhaul - Option Periods 1, 2, 3 and 4, page 5; and Repair and Overhaul - Option Periods 1, 2, 3 and 4

Example: Table 9: In-Service Support - Repair & Overhaul - Option Period 1. Instructions: "For evaluation purpose, Price of OLIN 1001 will be based on the price of CLIN 0901, with an annual escalation of 2%" and estimated Annual Arisings Repair & Overhaul - Option Periods 1, 2, 3 and 4.

Please confirm that for the bid evaluation purposes, Canada will calculate the Total Price pricing for the "In-Service Support - Repair & Overhaul - Option Period" 1, 2, 3 and 4 by multiplying the escalated "Firm or Hourly Rate" price of the "Item Number", e.g.: OLIN 1001, by the "Estimated Annual Arisings" as per Appendix BB to Annex B to Volume 3, "Repair & Overhaul" for all optional years Option Periods 1 through 4.

The Estimated Annual Arisings during the Contract Period differ significantly from Estimated Annual Arisings during the Option Periods.

Clarification is required to determine the methodology of the bid pricing.

Response:

Confirmed. Canada will calculate the Total Price for all In-Service Support Repair & Overhaul Option Periods 1 through 4 by multiplying the escalated "Firm or Hourly Rate" price of the "Option Line Item Number", e.g.: OLIN 1001, by the "Estimated Annual Arisings" as per Appendix BB to Annex B to Volume 3, "Repair & Overhaul."

Question 467

Reference: Total Evaluated Price for HQSS, Attachment BD1 to Annex B to Volume 1; and Catalogue of Spares and Consumables, Appendix BC to Annex B to Volume 3

Section: Attachment BD1, Table 13: "In-Service Support - Catalogue of Spares and Consumable Contract Period", page 8; and Appendix BC, Table "Catalogue of Spares & Consumables ? Contract Period".

Table 13: Instructions: "Sum of Year 3 to Year 5 Unit Prices from Appendix BC to Vol.3 Annex B - ISS Pricing Schedule".

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Instructions on Table 13 imply that for bid evaluation purposes, Canada will "sum unit prices for Year 3 to Year 5" for a "Total Price". The "Catalogue of Spares & Consumables - Contract Period" notes "Estimated Annual Quantities": e.g. for CLIN 1403a, the "Estimated Annual Quantities" is 10. Is the "Total Price" in Table 13 the "sum of the unit prices for Year 3 to Year 5" only, or is the "Total Price" the "sum of the unit prices for Year 3 to Year 5" multiplied by the "Estimated Annual Quantities" noted in the "Catalogue of Spares & Consumables"? Please confirm the "Total Price" methodology that Canada will use to for bid evaluation purposes.

Clarification is required as this could significantly impact bidders "Total Price" for Spares and Consumables for the Contract Period.

Response:

The "Total Price" in Table 13 of Volume 1, Attachment BD1 is the sum of the unit prices for Year 3 to Year 5 multiplied by the Estimated Annual Quantities noted in the Catalogue of Spares & Consumables, Appendix BC to Annex B to Volume 3.

Question 468

Reference: Statement of Work, Annex A to Volume 3, HQSS ISS Resulting Contract; and Repair and Overhaul, Appendix BB to Annex B to Volume 3; and Mark-Up Rates, Appendix BE to Appendix B to Volume 3.

Section: 15. (Free Flow) Maintenance Support, 15.1 Repair and Overhaul (R&O) Definitions, page 40; and Table "Repair and Overhaul ? Contract Period".

15.1.1 The term 'Repair' is defined as: "Corrective maintenance activity which restores an item to serviceable condition by identifying, correcting faults or replacing pieces of the item with new, reconditioned, overhauled or rebuilt components....".

Appendix BB Table "Repair and Overhaul - Contract Period" requires bidders to price the Repair, e.g. CLIN 0901c, as hourly rates to execute the repairs.

The definition of Repair includes replacement pieces (i.e. parts) but its CLIN asks for Hourly rates. The CLIN for Overhaul requests a Firm Rate per Unit (EA). Could Canada please confirm that bidders are to include hourly rates only.

The requirements for Repair and Overhaul are different when comparing their definitions and their specific pricing requirements.

Response:

Bidders are to include hourly rates only for Repair CLINs. See Answer 469 below for Overhaul CLINs.

Question 469

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Reference: Statement of Work, Annex A to Volume 3, HQSS ISS Resulting Contract; and Repair and Overhaul, Appendix BB to Annex B to Volume 3; and Mark-Up Rates, Appendix BE to Appendix B to Volume 3.

Section: 15. (Free Flow) Maintenance Support, 15.1 Repair and Overhaul (R&O) Definitions, page 40; and Table "Repair and Overhaul - Contract Period"; and Appendix BE, Table "Mark-Up Rates -Contract Period".

15.1.3 The term 'Overhaul' is defined as: "The restoration of an item to its original condition and life expectancy. It includes the replacement of worn, damaged or life expired parts; the incorporation of approved modifications; and refurbishment as necessary". Appendix BB Table "Repair and Overhaul - Contract Period" requires bidders to price the Overhaul as a Firm Rate per Unit (EA), e.g. CLIN 0901d. Appendix BE requires a mark-up rate on Materials, i.e. parts.

The definition of Overhaul reflects the replacements of parts and Appendix BB requires a Firm Rate per Unit but no Hourly Rate. Appendix BB Repair asks for Firm Hourly Rate only. Does Firm Rate per Unit (EA) for Overhaul include the price of parts or just labour?

There is a risk for bidders in estimating a Firm Rate per Unit for overhauling parts when the condition of the receipt of goods is unknown.

It is in Canada's best interest that the bidder does not have to state a Firm Rate per Unit that includes parts when they may or may not be required.

Response:

Comment is acknowledged. The Firm Rate per unit (EA) for Overhaul includes all required parts and labour work as per the scope of work provided for Overhaul.

Question 470

Vol 1, App BB: Figure 1 on page 20 of 48 provides a list of HQSS sub-systems and ancillaries. Please confirm that bidders are to provide all of the items listed in the quantities shown in this figure under the heading Component Quantities for the Third Party Verification?

Response:

Confirmed. The bidders shall provide all of the items listed in the quantities shown in this figure under the heading Component Quantities for the Third Party Verification. The shelter shall include all frame material, fabric, insulation, windows & doors.

Question 471

Vol 1, App BB: Further to the preceding question, it is a big investment for bidders to provide the equipment for evaluation. Please allow us to provide equipment in colours that may differ from the specified colour since none of the tests involve colour?

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Response:

Canada will allow bidders to provide the equipment with different colours for the purpose of third party verification testing.

Question 472

Vol 1, App BB: Please provide the expected duration of the Third Party Testing during which the bidder must provide their personnel ? We trust the period will not exceed one week, please advise?

Response:

The third party verification Plan period is estimated to be eight (8) working day and the breakdown shall be as follows:

Group 1 located at wave Basin - M32 building at Montreal Street:

- Test 6.1 - Inspection and Weighing Verification - (Wave Basin - M32).
Duration = 0.8 day
- Test 6.2 - Set-up & Teardown Simplicity Verification - (Wave Basin - M32).
Duration = 0.67 day
- Test 6.3 - Flexible Footprints Verification - (Wave Basin - M32). Duration = 3.47 day
- Test 6.4 - Environmental Protection - Snow Load Verification -
(Large Area Wave Basin - M32). Duration = 3.07 day

Group 2 located at U 88 & U98 buildings at Lester Street:

- UA Test (U88, Lester Road). Duration = 3.6 day
- Heater Efficiency, Cold Start & Ease of Maintenance (U89, Lester Road).
Duration = 2.53 day
- Lighting Cold Start (U89, Lester Road). Duration = 3.47 day
- Demobilization and preparation the test area for next bidder. Duration = 0.27 day

Question 473

Vol 2, App AA, 2.5.23: Please accept soft flooring in black colour in order to meet electrical resistance requirements?

Response:

Please refer to Vol 2, App AA, 2.5.20 for the colour coding. As noted in the answer to question 471, Canada will accept different colour during the third party verification.

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Question 474

Vol 2, App AA, 2.5.23: Will DND look after the grounding of the flooring to the grounding contact in the soft floor?

Response:

No. The contractor shall be responsible for the design and the development of the HQSS system, including any floor grounding necessary to meet the performance criteria specified under Appendix AA to Annex A of Volume 2. The contractor is responsible to design, develop, test and supply all material needed to meet the performance criteria specified under Appendix AA to Annex A of Volume 2.

Question 475

Vol 2, App AA, 2.10.4.4.1 and 2.10.4.5.1: Please confirm that soft doors are to be included for each door opening in the connector and blackout vestibule? It is understood that soft doors are already required for all door openings in the three shelter types and requiring doors on the connectors and blackout vestibules will mean there are two doors in each opening- please confirm this is required?

Response:

Confirmed. The soft doors shall be included for each door opening in the connector and blackout vestibule.

Question 476

Vol 2, App AA, 2.18.4: Please confirm that the shelter connector hub must connect to all of the HQSS components listed under 2.18.4.1? If so please amend the requirement at 2.1.11.1 since this only refers to the shelters?

Response:

No change to the requirement. Para 2.18.4.1 and Para 2.1.11.1. of Appendix AA , Volume 2 complement each other.

Question 477

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Vol 2, App AA, 2.19.2.2.1: Directly connecting to the TEMS Centre Section requires a large adapter. Please confirm that each connector must be supplied with quantity one TEMS adapter and amend the requirement accordingly?

Response:

No change to the requirement. This is a design requirement for bidders. If the shelter connector hub requires an adaptor to be able to connect to the TEMS, the contractor shall supply quantity one TEMS adapter with each shelter connector hub.

Question 478

Vol 2, App AA, 3.10.2.6: Can the bidder choose whether to provide an audible or a visual alarm? Note that 3.10.3.6 only refers to an audible alarm.

Response:

An audible alarm shall be provided as a minimum as per Para 3.10.3.6.1 of Appendix AA to Annex A, Volume 2.

Question 479

Reference Amendment 006 Attachment BD1 to Annex B to Vol 1 Because of the introduction of an thermal insulating liner requirement dictated by the change in thermal U factor Amendment 004 Question 96 no CLIN exists for the supply of this or the R and O of this item. This item is required for each type of shelter and would be a separate item. Could the Government please clarify where this item should be priced and what would be the estimated annual arisings for R&O?

Response:

Item price should be included in shelter price. Estimated annual arisings for R&O will be same as shelter; liner will be sent for R&O with shelter.

Question 481

Reference:

Amendment 9, Question 431, Annex A to Volume 2, SOW

Question 431 Response: No change to the requirement - Qualification Test Plan

HQSS-ACQ-SE-07 shall be submitted 60 days prior to the Human Engineering and User Trial as specified in Appendix AC to Annex C, Volume 2 - CDRL. The trials shall be performed during the First Article Inspection and Testing (FAIT) and not during the QTP.

Background:

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

SOW 5.5.2.5.4 - HE&UT Shipment required 120 days after PDR

SOW 5.5.2.5.9 - Duration of HE&UT will be 10 days

SOW 5.5.2.7.2 - QTP shall start within 30 days prior to the HE&UT, shall be completed within 90 days

SOW 5.5.2.8.1 - FAIT shall be conducted within 30 days of QTP completion

Question:

The response to the question seems to indicate that HE&UT (trials) will be conducted during FAIT. The SOW statements above seem to indicate that HE&UT will occur during the QTP execution and that FAIT will be after the QTP execution has been completed. There has been some confusion between the Qualification Test Plan, the execution of that plan, and the Qualification Test Report after testing has been completed that clouds the issue. Can you please confirm that the QTP referred to in the SOW statements above refers to the execution of the plan? Can you please confirm that the HE&UT will occur during execution of the QTP as specified in the SOW?

Response:

The HE&UT shall be conducted during the FAIT. The FAIT shall be started within 30 days after the approval of Qualification Test Plan (QTP).

Question 498

Reference Amendment 008 Question 383 Appendix AA Vol 2 Paragraph 2.5.20. Will the colour of the soft flooring now also be acceptable in black, following suit of the semi-rigid flooring colour acceptance in amendment 8?

Response

Black colour is acceptable for the soft flooring.

Question 500

As per Amendment 008, question and response # 415 the total number of Tactical Light Kits (TLK) was clarified as to what is included within to be 6800 sets. There is still the issue that Canada does not truly want to procure 6800 total sets of TLK as what is in-line with the definition of the goods in the RVM. However, this is still an issue with the total number of Tactical Light Kits required on Annex B Volume 2, CLIN # 0016 and 0108, also Appendix AB to Annex A to Volume 2 - HQSS Acquisition Resulting Contract which states that the total number of FOC Quantity of lighting kits is 6800 and Option quantity of 3400 kits. If the total amount of TLK kits is represented, the sub-kits cannot be divided properly to match.

The Verification Matrix (RVM) sections 5.3.1.2.1 state "Quantity one (1) 'Switch Assembly' Sub-Kit for every quantity of four (4) 'Small Power Distribution and Tactical Lighting Fixture'

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de
l'acheteur			
W8476-155245/A	012	112qf	
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
W8476-155245	112qfW8476-155245		

Sub-Kits." and 5.3.1.3.1 "Quantity one (1) 'Lighting Control Panel' Sub-Kit for every quantity four (4) 'Small Power Distribution and Tactical Lighting' Sub-Kits."

Using the logic based on answer #415 if Canada wished to order 1 "Tactical Lighting Kit" in the future, there would not be divisible quantity for the "Switch Assembly" and "Lighting Control Panel" sub-kits. Without the follow changes, the total price for the TLK cannot be properly reflected on the 'Pricing Schedules'.

Suggested changes:

Modify :

In RVM modify sections

5.3.1 - The Tactical Lighting Kit (TLK) shall be divided into three (3) sub-kits with the following quantities:

5.3.1.1 - "Quantity four (4) 'Small Power Distribution and Tactical Lighting Fixture' Sub-kits

5.3.1.2 - "Quantity one (1) 'Switch Assembly' Sub-Kit

5.3.1.3 - "Quantity one (1) 'Lighting Control Panel' Sub-kit

Delete/Remove: sections 5.3.1.2.1 and 5.3.1.3.1.

Modify:

Appendix AB to Annex A to Volume 2 - HQSS Acquisition Resulting Contract, Table 1 - HQSS Sub-Systems and Ancillaries Quantity List: Tactical Lighting Kit quantity

Delete: "Firm Quantity": 6800

Replace with: "Firm Quantity": 1700

Delete: "Option Quantity (up to)" 3400

Replace with: "Option Quantity (up to)" 850

Modify:

Appendix AB to Annex A to Volume 2 - HQSS Acquisition Resulting Contract, Table 2 - HQSS Sub-Systems

and Ancillaries Delivery Schedule

Component - Tactical Lighting Kit - FOC Quantity:

Delete: 6800

Replace with: 1700

Component - Tactical Lighting Kit - Optional Quantity (up to):

Delete: 3400

Replace with: 850

Modify:

Annex B to Volume 2 - HQSS Acquisition Pricing Schedule

CLIN # 0016 change quantity from 6800 to 1700

CLIN # 0108 change quantities from 3400 to 850.

Using the logic above and modifying the requested changes, the total number of Sub-Kits would still be maintained:

Main Assembly	Sub-Kit	Sub-Sub Kit	Qty	Remarks
----------------------	----------------	--------------------	------------	----------------

l'acheteur

W8476-155245/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-155245

Solicitation No. - N° de l'invitation

012

File No. - N° du dossier

112qfW8476-155245

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

112qf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tactical Lighting
Kit (TLK)

1700

Small Power

RVI 5.3.1.1

Distribution and
Tactical Lighting

does not state
quantity on
RVI currently
to be modified
(4 for each kit)

Fixture Sub-Kit

6800

Hard Sided Storage
Case

6800

1 per sub-kit
(RVI 5.4.1.1)

Tactical Light Fixture

20400

3 per sub-kit
(RVI 5.4.1.2)

Switch Assembly

6800

1 per

sub-kit
(RVI 5.4.1.3)

Power Outlet

Receptacle Assembly

13600

2 per sub-kit
(RVI 5.4.1.4)

Extension Cord

6800

1 per sub-kit
(RVI 5.4.1.5)

Integrated reusable
Cable Tie-wraps

as
required

(RVI 5.4.1.5)

(1 for each kit)
5.3.1.2.1
Modified)

Switch Assembly Sub-Kit

1700

(RVI
- to be

Hard Sided Storage
Case

1700

1 per

sub-kit
(RVI 5.4.2.1)

Switch Assembly

6800

4 per
(RVI

sub-kit
5.4.2.2)

Extension Cord

1700

1 per sub-kit
(RVI 5.4.2.3)

Integrated reusable
Cable Tie-wraps

as
required

(RVI

5.4.2.4)

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf	
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
W8476-155245	112qfW8476-155245		

(1 for each kit)	Light Control Panel Sub-Kit	1700	(RVI
5.3.1.3.1-			to be
modified)	Hard Sided Storage	1700	1 per
sub-kit			
(RVI 5.4.3.1)	Lighting and Power Panel	1700	1 per sub-kit
			(RVI 5.4.3.2)

Response:

Canada has amended the Deliverable List (Appendix AB to Annex A to Volume 2) to reflect only the Sub-Kit required quantities. The amended Deliverable List will be provided in an upcoming RFP amendment. Canada has amended the following financial documents on Amendment #11 to reflect Sub-Kit pricing line items:

- Total Evaluated Price for HQSS (Attachment BD1 to Annex B to Volume 1)
- Acquisition Pricing Schedule (Annex B to Volume 2)
- Repair and Overhaul Services (Appendix BB to Annex B to Volume 3)
- Catalogue of Spares and Consumables (Appendix BC to Annex B to Volume 3).

Question 501

Amendment 009 included an updated TDP which includes Drawing 9776280 which is called out by the NSN of the side opening container in RVM 6.1.2. Reviewing the drawing shows that a Type 1C container with bifolding doors is significantly modified under a program conducted by DEW Engineering in 1997. Modifications include adding qty 20 tie down rings to the floor of the container and vertical posts with brackets to support shelves. It is our view that this drawing does not represent the desired configuration of side opening container for the HQSS project. Please provide the correct description/part number/NSN for the side opening container required for RVM 6.1.2 and make the appropriate changes to the pricing templates.

Response:

The NSN of the side opening container identified in RVM at 6.1.2 remains unchanged. Drawing 9776280 is to be used.

Question 502

Amendment 10, Q407 does not clearly answer the question. While it is understood Canada will sum the prices for the purpose of evaluation, bidders are entitled to know exactly how the bid prices will be summed. In the response to the question using OLIN 0102 as the example, will

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Canada sum (A) unit price X 50 + (B) unit price X 100 + (C) unit price X 200 + (D) unit price X 665?

Response:

Using OLIN 0102 as an example, Canada will sum as follows for the purpose of evaluation:
(A) unit price X 50 + (B) unit price X 50 + (C) unit price X 100 + (D) unit price X 465.

Question 503

In view of the remaining questions still not answered and the expectation that changes will require more time for bidders to consider and incorporate into bids, please extend the bid closing time by three weeks.

Response:

The bid closing date is extended to August 28, 2015.

Question 504

6.15.8.4 The top and bottom rails shall be made of 6 mm thickness, cold-rolled channel sections of high strength steel.
Would DND accept 4 mm CORTEN steel not 6 mm cold-rolled steel?

Response:

Suggested change to the HQSS-RVM will be accepted provided that all shipping and storage containers meet the ISO 1491-1 specification and come with the International Convention for Safe Containers (CSC) plate.

Question 505

6.15.8.5 The floor supporting cross members shall be of the same configuration and strength made of folded C-shaped sections of corrosion resistant steel 3 mm thickness material, welded to the bottom rails.
Would DND accept CORTEN steel not cold-rolled steel?

Response:

l'acheteur	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

Suggested change to the HQSS-RVM will be accepted provided that all shipping and storage containers meet the ISO 1491-1 specification and come with the International Convention for Safe Containers (CSC) plate.

Question 506

6.15.7.5 The container door perimeter shall have EPDM rubber door gaskets with stainless steel gasket retainers and fasteners to ensure light and water tightness.
Would DND accept water tightness tests versus light tightness.

Response:

Suggested change to the HQSS-RVM will be accepted provided that all shipping and storage containers meet the ISO 1491-1 specification and come with the International Convention for Safe Containers (CSC) plate.

Question 507

6.15.7.8 All door handles shall be at the same height.
Would DND accept that all containers be supplied with door handles at the same height. Not all handles would be at the same height on the container.

Response:

Suggested change to the HQSS-RVM will be accepted provided that all shipping and storage containers meet the ISO 1491-1 specification and come with the International Convention for Safe Containers (CSC) plate.

Question 508

Amendment 10 to the referenced solicitation contained responses to questions submitted in early June. The responses do not adequately address all the concerns raised in the questions, particularly concerning third party thermal testing of the shelter.

Because these concerns have not been fully and adequately addressed, it is possible that the evaluation of the shelters by the third party will arbitrarily or incorrectly disqualify some or all of the shelters.

An issue is the testing methodology that will be used by the National Research Council to evaluate the U-Factor of the Office Shelter. The methodology that will be used is not fully defined at Vol 1, App BB, Article 6.7. The main (but not the only) concern is the number and placement of thermocouples used to measure temperature inside the shelter during the test. This is not

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

defined in the solicitation, yet these two factors will significantly affect the results of the evaluation.

A way to resolve these concerns is to fully define the NRC test methodology now so that bidders can test their shelter before delivering to the Third Party Test Facility and also to ensure the procedure is fully documented to ensure the Third Party testing is repeatable and fair to all bidders and to change the mandatory U-Factor to ensure compliant bids?

Also, the requirement to properly size the heater and air conditioner was clarified in response to Question 361 in Amendment 10 to remove any link to the U-Factor calculation which may be misunderstood from the response to Q 322 in Amendment 5. Also, the conditions of the NRC test are somewhat idealized and do not reflect field conditions, particularly regarding lack of wind.

Response:

The mandatory U factor requirement will remain.

The U Factor Test has been revised to include more details (i.e. thermocouple quantities and location) and it will be released.

Although the wording for placement of thermocouples is not 100% definitive, it was set up in that way on purpose, because the shapes of the shelters are not rigidly defined. It is however very clear, or should be, that the intent is to distribute the interior thermocouples uniformly within the shelters, at the defined heights.

DND disagrees that thermocouple placement would unfairly bias a test result, other than if the placement were to be in an extremely compromised position, say for instance touching an outside surface. In addition to specifying the minimum distance of a thermocouple from any surface, we have also specified the heights, so that a hot ceiling would not unfairly bias the result from a comfort perspective.

DND disagrees that no respondent will be able to submit a compliant bid as the target values for the result were taken with the TEMS shelters in mind, and that some improvement from that older shelter design would be feasible.

The ability to heat and cool the shelters in 3.5.1 and 3.18.1 are in fact different requirements than the U factor. The U factor relates to the efficiency of the shelter to retain heat (or cold). The other requirements are simple comfort criteria and capacity criteria. So a shelter with a poor U factor could pass the comfort tests by using a relatively "oversized" heating or cooling system, which would result in an increased operating cost. It is the difference between being able to heat or cool a structure at all, and being able to heat or cool the structure efficiently.

DND would agree that the U factor test does not exactly represent field conditions. It is not intended to. One could include wind, and this would change the absolute value obtained, but it would do so for all shelters. The point of the test is that it offers a comparison between shelters.

	Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de
l'acheteur		
W8476-155245/A	012	112qf
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8476-155245	112qfW8476-155245	

The requirements have been normalized to a standard area so that shelters of different footprints can be compared fairly.

Question 509

Additionally, it is clear from the responses received that Canada has conducted similar tests on in-service equipment at NRC. If a supplier of such equipment had access to these tests, that supplier may understand the methodology used by Canada and NRC, even though it is not documented. This knowledge would give the supplier an unfair advantage, since they could tailor their offering to meet the requirement of the test.

Response:

Canada disagreed . Please refer to 2003 (2015-07-03) Standard Instructions - Goods or Services - Competitive requirements, Article 18 - Conflict of Interest - Unfair Advantage, included by reference and as amended during the Solicitation process, at paragraph 2.1 3 of Volume 1 - Standard Instructions and Requirements.

Question: 510

Can Canada confirm that the experience of a parent company in the same business may be used to meet the evaluation requirements? If not, we respectfully request that the RFP be amended to permit the use of parent company experience to meet the evaluation requirement, and particularly with respect to Volume 1 - Bidder Instructions and Requirements, Appendix BA to Annex B, Section 1 Mandatory Requirements (Management), Table 1 of Attachment 1 - Management Mandatory Criteria, Section 1.1 Company Profile on page 2/32.

Response:

The experience of a parent company in the same business may not be used to meet the evaluation requirement. Your suggestion to permit the use of parent company experience to meet the evaluation requirement mentioned above, is not accepted.

Please refer to the definition of a “Bidder” in the 2003 (2015-07-03) Standard Instructions - Goods or Services - Competitive requirements, Article 04 - Definition of Bidder. These Standard Instructions are included by reference and as amended during the Solicitation process, at paragraph 2.1 3 of Volume 1 - Standard Instructions and Requirements.

l'acheteur

W8476-155245/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-155245

Solicitation No. - N° de l'invitation

012

File No. - N° du dossier

112qfW8476-155245

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

112qf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

**PROJET DE SYSTÈMES D'ABRI POUR LE QUARTIER
GÉNÉRAL
(SAQG)**

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

INVITATION : W8476-155245/A

**EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROPOSITION DE
RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES
RELATIVES A L'ACQUISITION DES SYSTÈMES D'ABRI
POUR LE QUARTIER GÉNÉRAL**

APPENDICE AA

DE

L'ANNEXE A

DES

**INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES
SOUMISSIONNAIRES**

VOLUME 1

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 INTRODUCTION
- 2.0 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
- 3.0 OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE RIT
- 4.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES
- 5.0 ÉVALUATION OBLIGATOIRE
- 6.0 EXIGENCES COTÉES
- 7.0 MISE EN BANQUE
- 8.0 CADRE D'INVESTISSEMENT

Annexe A – Certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le 5 février 2014, le gouvernement du Canada a annoncé sa Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD). Un des objectifs de la SAMD consiste à tirer parti des achats de matériel de défense afin de créer des emplois et de stimuler la croissance économique au Canada. L'outil principal pour atteindre cet objectif est la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) comprenant une proposition de valeur (PV).
- 1.2 La proposition de valeur (ci-après désignée la proposition) **devrait**, décrire la façon dont le soumissionnaire entend répondre aux objectifs du Canada en matière de RIT pour le projet de système d'abris tactiques pour quartier général (SAQG) et indiquer clairement comment les activités proposées de la PV, telles qu'elles sont définies à l'article 1.1.46 des modalités des RIT à l'annexe D du Volume 2 – Contrat subséquent d'Acquisition des SAQG, seront effectuées s'il obtient le contrat.
- 1.3 Les activités de la PV du soumissionnaire sont des ensembles de travaux qui deviendront des obligations contractuelles de l'entrepreneur dans tout contrat subséquent.
- 1.4 La proposition du soumissionnaire **devrait**, soutenir la viabilité et la croissance à long terme de l'industrie canadienne en améliorant la capacité des entreprises canadiennes à travailler directement sur le SAQG et sur d'autres plateformes de système d'abris tactiques.
- 1.5 La proposition du soumissionnaire **devrait**, améliorer les innovations grâce aux activités liées à la recherche et aux percées technologiques qui permettent aux entreprises canadiennes de saisir les occasions de grande valeur que leur offre le marché.
- 1.6 La proposition du soumissionnaire **devrait**, positionner les entreprises canadiennes pour qu'elles tirent profit du potentiel d'exportation en exploitant le marché traditionnel et non traditionnel, pour ainsi entraîner une croissance économique à long terme.
- 1.7 Pour le contrat d'acquisition d'un SAQG, le soumissionnaire doit présenter une proposition acceptable dans sa soumission.
- 1.8 La proposition sera déclarée recevable par l'autorité en matière de RIT si elle se conforme aux exigences obligatoires énoncées à la section 4 de la présente annexe et si elle obtient les valeurs minimales à l'évaluation des RIT énoncées à la section 3 du plan d'évaluation de l'annexe B.
- 1.9 Si la proposition du soumissionnaire est déclarée recevable, elle sera alors évaluée selon les critères de l'évaluation notée qui sont énoncés dans la section 6 de la présente annexe et se verra attribuer des points comme il est décrit à la section 4 du plan d'évaluation de l'annexe B.
- 1.10 Les résultats de l'évaluation seront communiqués à l'autorité en matière de RIR qui les intégrera aux résultats globaux de l'évaluation des offres, tel qu'il est établi à la section 5 – Méthode de sélection du plan d'évaluation du SAQG à l'annexe B.
- 1.11 Il incombe à l'autorité en matière de RIT, en coopération avec les organismes de développement régional et les spécialistes du domaine, de veiller à ce que des propositions soient évaluées tel qu'il est indiqué dans le plan d'évaluation.

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Lorsqu'il prépare sa proposition, le soumissionnaire **devrait**, s'inspirer des présentes instructions à l'intention des soumissionnaires ainsi que du plan d'évaluation et des modalités des RIT. Les trois

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

documents fournissent des directives importantes, des définitions ou des dispositions contractuelles liées à la politique des RIT.

2.2. La proposition **devrait**, être soumise dans un document autonome. Seule la proposition est examinée dans le cadre de l'évaluation. Afin de faciliter le processus d'évaluation, la documentation contenue dans une autre section de la soumission, mais qui est pertinente pour la proposition, doit aussi être incluse dans cette proposition pour être prise en compte par les évaluateurs.

Deleted: doit

2.3. Huit (8) copies papier et une copie électronique de la proposition sont requises.

3. OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE RIT

3.1. La proposition du soumissionnaire **devrait**, indiquer clairement comment les activités commerciales qui y sont proposées seront réalisées si le soumissionnaire obtient le contrat pour le SAQG. La proposition optimale se traduira par la création et l'exploitation à long terme des capacités, des connaissances, des technologies de pointe et des marchés, qui auront des répercussions durables sur l'industrie canadienne.

Deleted: doit

3.2. Les activités proposées de la PV avec une entreprise canadienne **devraient**, améliorer la capacité canadienne d'entreprendre d'autres travaux de nature analogue. Elles **devraient**, contribuer à la viabilité, à la croissance, à l'innovation, à la croissance des exportations et au développement global du bénéficiaire canadien et du secteur canadien de la défense.

Deleted: doivent

Deleted: doivent

3.3. Les activités proposées de la PV avec une entreprise canadienne doivent prévoir du travail dans le segment de marché désigné, tel qu'il est indiqué à la section 6.2, ce qui implique de travailler directement sur le projet du SAQG, comme il est établi à l'article 1.1.14 à l'annexe D du Volume 2 – Contrat subséquent d'Acquisition des SAQG.

3.4. Les objectifs de développement régional du Canada consistent à favoriser des améliorations à long terme de la capacité, de la compétitivité internationale et du potentiel de croissance des entreprises canadiennes dans les régions où le Canada a lancé des initiatives particulières visant à promouvoir la croissance et la diversification économiques grâce à des acquisitions. Ces régions désignées du Canada, telle qu'elles sont définies dans les modalités des RIT, comprennent l'Atlantique, le Québec, le nord de l'Ontario, le sud de l'Ontario, l'Ouest canadien et le Nord. L'industrie canadienne dans toutes les régions désignées **devrait**, avoir la possibilité de participer au projet du SAQG.

Deleted: doit

3.5. Le Canada a pour objectif d'encourager la participation des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes aux importantes acquisitions fédérales et d'accroître leur compétitivité et leur accès aux marchés d'exportation. Les PME canadiennes **devraient**, avoir l'occasion de participer au projet du SAQG.

Deleted: doivent

3.6. L'industrie canadienne **devrait**, avoir l'occasion de participer à des transactions directes de grande qualité en lien avec l'exécution des travaux pour le projet de SAQG.

Deleted: doit

3.7. En outre, l'industrie canadienne **devrait**, avoir l'occasion de participer à des transactions indirectes de grande qualité, dont des activités commerciales non liées à l'exécution des travaux relatifs à ce projet. Les transactions indirectes doivent englober des activités généralement du même niveau technologique au moins que les travaux relatifs au projet, et d'une valeur égale à au moins trente pour cent (30 %) de la valeur du contrat mesurée en valeur du contenu canadien (VCC).

Deleted: doit

3.8. Les activités commerciales proposées comme transactions doivent venir appuyer les objectifs du Canada en matière de RIT et respecter les critères d'admissibilité pour les transactions décrites à l'article 7 des modalités relatives aux RIT à l'annexe D du Volume 2 – Contrat subséquent d'Acquisition SAQ.

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

4. EXIGENCES OBLIGATOIRES

4.1. Il y a sept (7) exigences obligatoires que le soumissionnaire doit respecter dans une proposition. Si l'une ou l'autre des parties des sept (7) exigences suivantes est omise, la proposition sera jugée non recevable :

- 4.1.1. Exigence numéro un : Le soumissionnaire doit s'engager à atteindre ses objectifs en matière de transactions, de valeur égale à 100 % de la valeur du contrat et mesurés en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces objectifs doivent être réalisés pendant la période de réalisation. Cette exigence deviendra l'obligation de l'entrepreneur à l'égard des RIT après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.2. Exigence numéro deux : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des activités de la PV, égales à au moins 50 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation. Toutes les activités proposées de la PV et tous les engagements relatifs à la PV formeront les engagements de l'entrepreneur en vertu du contrat après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.3. Exigence numéro trois : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des activités de la PV sous forme de travail direct sur le projet du SAQG, égales à au moins 30 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation. Toutes les transactions directes et tous les engagements proposés formeront les engagements en matière de travail direct de l'entrepreneur en vertu du contrat après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.4. Exigence numéro quatre : Dans sa proposition, le soumissionnaire doit :
- 4.1.4.1. déterminer le prix de son offre, excluant les taxes applicables, arrondi au dollar près;
- 4.1.4.2. déterminer les transactions qui respectent les critères d'admissibilité, selon la définition à la section 1.1.15 des modalités relatives aux RIT, et qui sont détaillées, pleinement décrites et égales au total à au moins 30 % du prix de la soumission (excluant les taxes applicables et sans inclure les options de contrat) mesurées en VCC;
- 4.1.4.3. s'engager à déterminer, un (1) an après la date d'entrée en vigueur du contrat, des activités de la PV prenant la forme de transactions qui respectent les critères d'admissibilité et qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des activités de la PV déterminées à au moins 50 % des engagements relatifs à la PV du soumissionnaire, mesurés en VCC;
- 4.1.4.4. s'engager à déterminer, deux (2) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, des activités de la PV prenant la forme de transactions qui respectent les critères d'admissibilité et qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des activités de la PV déterminées à 100 % des engagements relatifs à la PV du soumissionnaire, mesurés en VCC;
- 4.1.4.5. s'engager à déterminer, trois (3) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, toutes transactions additionnelles qui respectent les critères d'admissibilité, qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des transactions déterminées à 100 % de la valeur du contrat (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat), mesurées en VCC.
- 4.1.5. Exigence numéro cinq : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des transactions liées aux petites et moyennes entreprises, égales à au moins 15 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation.

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

- 4.1.6. Exigence numéro six : Le soumissionnaire doit accepter toutes les modalités relatives aux RIT, y compris les modalités respectant les garanties d'exécution du Volume 2 – Contrat subséquent à l'acquisition d'un SAQG, Annexe D – Exigences en matière de RIT.
- 4.1.7. Exigence numéro sept : La proposition du soumissionnaire doit comprendre les éléments suivants :
- 4.1.7.1. Plan d'affaires de l'entreprise;
- 4.1.7.2. Plan de gestion des RIT;
- 4.1.7.3. Plan de développement régional;
- 4.1.7.4. Plan de développement des petites et moyennes entreprises;
- 4.1.7.5. Feuilles détaillées de transactions pour toutes transactions proposées fournies par le soumissionnaire, accompagnées d'un tableau résumant ces transactions;
- 4.1.7.6. Le soumissionnaire doit présenter, avec sa proposition, un certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires signé par un représentant de l'entreprise dûment autorisé, selon le format inclus à l'annexe A, appendice AA, pièce jointe AA1.

5. ÉVALUATION OBLIGATOIRE

5.1. La section ci-dessous décrit en détail le contenu demandé de chacun des éléments obligatoires de la proposition mentionnés dans la section 4. Les soumissionnaires sont encouragés à examiner en détail les directives ci-dessous et à fournir les renseignements demandés dans leur proposition. S'ils ne le font pas, leur plan (ou des transactions particulières) pourrait être rejeté parce que non admissible ou recevoir une note plus faible dans le cadre de l'évaluation notée.

5.2. Plan d'affaires de l'entreprise

- 5.2.1. Le plan d'affaires de l'entreprise vise à démontrer la capacité du soumissionnaire de constituer, de planifier et de décrire l'équipe qu'il propose pour exécuter les travaux liés au projet du SAQG. Le plan d'affaires **devrait** aussi démontrer la capacité du soumissionnaire d'atteindre ses objectifs en matière de RIT.
- 5.2.2. Le plan d'affaires de l'entreprise du soumissionnaire **devrait** décrire la structure, l'exécution et le rendement des opérations d'affaires du soumissionnaire et de chacune de ses parties admissibles qui exécutent les travaux liés au projet de SAQG.
- 5.2.3. Le plan **devrait** décrire, au moyen d'un texte détaillé ou sous forme de tableau, le rôle proposé de chaque entreprise (soumissionnaire et ses parties admissibles) dans l'exécution de tous les volets du projet de SAQG et l'emplacement proposé des travaux. Il **devrait** aussi inclure un organigramme dans lequel figurent les personnes clés de chaque entreprise qui seraient chargées de gérer et de réaliser le projet.
- 5.2.4. Le plan **devrait** inclure une description des répercussions à long terme des travaux sur les activités de chaque entreprise, au Canada et à l'étranger.
- 5.2.5. Le plan **devrait** inclure les renseignements ci-dessous, pour le soumissionnaire et chacune des parties admissibles :

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

- 5.2.5.1. Une description du processus décisionnel au sein de l'entreprise afin d'établir les responsabilités en ce qui concerne les services, les produits et les divers marchés;
- 5.2.5.2. Une description de la gestion et de la supervision des fonctions de l'entreprise, y compris mais sans s'y limiter, la planification de l'avenir, la recherche et le développement, et le marketing, notamment l'identification et l'emplacement de ces centres de responsabilité;
- 5.2.5.3. Un aperçu des opérations de l'entreprise à l'échelle mondiale, y compris un profil d'entreprise contenant un graphique descriptif et hiérarchique de la structure actuelle du groupe d'entreprises, dont les relations entre les sociétés mères et les filiales;
- 5.2.5.4. Une description détaillée de toute installation canadienne qui inclut : le lieu, la date d'établissement, la nature des activités, le nombre d'employés, le personnel clé, la structure de l'entreprise et les relations interfonctionnelles avec la structure de l'entreprise à l'échelle mondiale.

5.3. Plan de gestion des RIT

5.3.1. Le plan de gestion des RIT vise à montrer la capacité du soumissionnaire de formuler les obligations proposées à l'égard des RIT, de les concrétiser, de les gérer et de rendre des comptes à cet égard. C'est aussi dans ce plan que le soumissionnaire décrira en détail et documentera les parties admissibles proposées.

5.3.2. Le plan de gestion des RIT **devrait**, notamment indiquer toutes les fonctions de gestion des RIT et l'organisation connexe nécessaire pour exécuter avec succès une obligation à l'égard des RIT, de manière suffisamment détaillée pour démontrer que le soumissionnaire comprend son engagement en matière de RIT et est prêt à répondre aux exigences connexes pendant toute la période de réalisation.

Deleted: doit

5.3.3. Le plan de gestion des RIT **devrait**, inclure une liste des parties admissibles proposées par le soumissionnaire et des renseignements détaillés et documents décrivant comment chaque partie satisfait aux critères d'admissibilité énoncés dans la section 1.1.16 des modalités des RIT.

Deleted: doit

5.3.3.1. Toutes les parties admissibles proposées doivent faire l'objet d'un examen et doivent être approuvées par l'autorité en matière de RIT au cours de l'évaluation. Les parties admissibles sont définies dans l'article 7 des modalités des RIT.

5.3.3.2. Le soumissionnaire est fortement encouragé à montrer dans le plan la capacité de chacune des parties admissibles proposées, qui sont des entreprises canadiennes comptant moins de 500 employés, de respecter les obligations en matière de RIT. La capacité est évaluée selon des éléments comme la taille de l'entreprise, la gamme de produits offerts, les conditions du marché, la propriété de l'entreprise, les processus de gestion des RIT, le niveau de contenu canadien, etc.

5.3.3.3. Toute partie admissible proposée qui ne satisfait pas aux critères sera exclue de la liste des parties admissibles dans le contrat subséquent. De plus, toute transaction avec une partie admissible exclue en tant que mandante sera rejetée puisqu'elle ne respecte pas les critères d'admissibilité et ne sera pas prise en compte durant l'évaluation.

5.3.4. Le plan de gestion des RIT **devrait**, inclure les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune des parties admissibles :

Deleted: doit

5.3.4.1. le nom et les coordonnées des représentants en matière de RIT assignés au projet de SAQG dans chaque entreprise;

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

- 5.3.4.2. la description de tâches de tous les représentants en matière de RIT dans chaque entreprise et des renseignements biographiques sur leur expérience de travail et leurs études;
- 5.3.4.3. une description des ressources de l'entreprise propres au projet qui sont allouées à la gestion de l'obligation à l'égard des RIT;
- 5.3.4.4. une description et une explication des processus internes de chaque entreprise relativement à l'organisation des RIT, à la défense des intérêts et à la sensibilisation, propres à ce projet de SAQG et en général; le soumissionnaire **devrait** inclure une description de la manière dont les considérations relatives aux RIT seront prises en compte dans les processus décisionnels élargis de l'entreprise, ainsi que la façon dont ces décisions seront documentées et suivies;
- 5.3.4.5. une description des méthodes et des procédures qui seront utilisées par chaque entreprise pour déterminer, consigner et suivre les transactions et produire un rapport;
- 5.3.4.6. une description de toutes les obligations antérieures en matière de RIT et de compensation qui ont été adoptées au cours des dix (10) dernières années, au Canada et ailleurs, ainsi qu'un aperçu de l'état d'avancement de chaque projet.

Deleted: doit

5.4. Plan de développement régional

5.4.1. Le plan de développement régional a pour objectif de démontrer l'engagement du soumissionnaire à offrir des possibilités et de l'aide aux entreprises dans les régions désignées du Canada.

5.4.2. Le plan de développement régional **devrait** énoncer et décrire les transactions proposées du soumissionnaire dans les régions désignées qui deviendront des obligations en matière de RIT à réaliser en vertu du contrat subséquent. Le plan **devrait** également faire mention des objectifs en matière d'engagements régionaux auxquels le soumissionnaire est prêt à s'engager par contrat.

Deleted: doit

Deleted: doit

5.4.3. Le plan de développement régional **devrait** fournir, de façon aussi détaillée que possible, les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune de ses parties admissibles :

Deleted: doit

5.4.3.1. Une description des activités entreprises et des approches adoptées à ce jour par chaque entreprise, ainsi que la justification commerciale, qui ont donné lieu à la répartition des transactions dans les régions désignées du Canada;

5.4.3.2. Une description des activités qui seront entreprises et des approches adoptées par chaque entreprise qui seront suivies après la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la fin de la période de réalisation, ainsi que la justification opérationnelle, pour améliorer les possibilités économiques offertes aux régions désignées du Canada;

5.4.3.3. Une description de la façon dont les considérations régionales sont prises en compte ou non dans les processus décisionnels en matière d'approvisionnement et de RIT de chaque entreprise;

5.4.3.4. Une description de l'éventuelle incidence économique des transactions proposées sur les opérations actuelles et les secteurs d'activité des bénéficiaires dans les régions, ainsi que de leur capacité de poursuivre et d'entreprendre de nouvelles activités commerciales.

5.5. Plan de développement des petites et moyennes entreprises (PME)

5.5.1. Le plan de développement des PME permet au soumissionnaire de démontrer sa volonté d'offrir des débouchés, de l'aide et du soutien aux PME.

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

5.5.2. Le plan de développement des PME **devrait** énoncer et décrire les transactions proposées du soumissionnaire à l'égard des PME, qui deviendront, si elles satisfont aux critères d'admissibilité, des obligations à réaliser en vertu du contrat subséquent.

Deleted: doit

5.5.3. Le plan de développement régional **devrait** fournir, de façon aussi détaillée que possible, les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune de ses parties admissibles :

Deleted: doit

5.5.3.1. La description des activités entreprises et des approches suivies à ce jour par chaque entreprise ainsi que la justification commerciale ayant donné lieu à la répartition des transactions aux PME;

5.5.3.2. Une description des activités qui seront entreprises et des approches qui seront suivies par chaque entreprise, après la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la fin de la période de réalisation, pour améliorer les occasions offertes aux PME;

5.5.3.3. Une description de la façon dont les considérations régionales sont prises en compte ou non dans les processus décisionnels de chaque entreprise en matière de RIT;

5.5.3.4. Une description de l'éventuelle incidence économique des transactions proposées sur les opérations actuelles et les secteurs d'activité des PME, ainsi que de la capacité de celles-ci de poursuivre et d'entreprendre de nouvelles activités commerciales;

5.5.3.5. Une description des initiatives, de l'aide ou de l'encouragement (à l'échelle de l'entreprise ou spécifique à cette obligation à l'égard des RIT) qui seraient offerts aux PME pour les stimuler et les promouvoir en tant que fournisseuses éventuelles du projet de SAQG et pour leur développement général. Les exemples pourraient inclure le financement et les dispositions spéciales de paiement.

5.6. Feuilles des activités détaillées

5.6.1. La proposition du soumissionnaire **devrait** contenir de l'information détaillée sur chaque transaction que le soumissionnaire propose au Canada et pour laquelle il est prêt à prendre un engagement contractuel. Une feuille distincte doit être remplie pour chaque transaction proposée. Un gabarit de la feuille de transaction est joint à l'annexe C des modalités des RIT. Le soumissionnaire est prié d'utiliser ce gabarit pour favoriser l'uniformité administrative et l'évaluation.

Deleted: doit

5.6.2. Outre les feuilles de transaction individuelles, le soumissionnaire **devrait** inclure un tableau récapitulatif de toutes ses transactions proposées. Dans ce tableau récapitulatif **devraient** figurer chaque transaction et une ventilation (s'accompagnant des totaux partiels et des pourcentages connexes) comme suit : segment de marché désigné, transactions directes, transactions indirectes, transactions régionales (la région désignée du Canada) et PME. Le tableau **devrait** également comprendre la description de la façon dont chaque transaction proposée satisfait aux exigences cotées. Le soumissionnaire peut produire le tableau récapitulatif dans le format de son choix.

Deleted: doit

Deleted: doivent

Deleted: doit

5.6.3. Le soumissionnaire **devrait** inclure des prévisions pour les transactions, qui sont exigibles un (1) et deux (2) ans suivant la date d'entrée en vigueur du contrat, respectivement. Les prévisions **devraient** inclure, mais sans s'y limiter, les renseignements suivants : un aperçu des processus et des plans en place pour déterminer et soumettre des transactions; toute activité prévue de développement de sources d'approvisionnement; une liste des entreprises canadiennes envisagées ou les capacités précises recherchées chez les entreprises canadiennes, ou les deux.

Deleted: doit

Deleted: doivent

5.6.4. Le soumissionnaire est fortement encouragé à répondre entièrement à chaque section de la feuille de transaction, tel qu'il est indiqué ci-dessous, afin que la transaction puisse être évaluée comme il se doit. Le soumissionnaire doit également démontrer que la transaction est admissible en joignant à sa proposition des

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

renseignements et de la documentation à cet égard. Si la transaction proposée n'est pas adéquatement décrite ou si les documents justificatifs ne sont pas fournis, la transaction pourrait être rejetée.

5.6.4.1. Les coordonnées de l'obligé (renseignements concernant l'entrepreneur proposé pour le projet SAQG);

5.6.4.2. Les détails de la transaction;

5.6.4.2.1. Le titre de la transaction (fournir un titre court qui désigne l'activité);

5.6.4.2.2. Le numéro de transaction (attribuer un numéro unique, en ordre séquentiel simple, à des fins de référence);

5.6.4.2.3. La date de soumission de la transaction;

5.6.4.2.4. La tranche (la proposition correspond à la tranche 1);

5.6.4.2.5. Le type de transaction (directe ou indirecte);

5.6.4.2.6. L'activité de la PV (indiquez oui ou non, et expliquez comment l'activité est liée à la PV en tant que transaction directe ou en tant que transaction dans le segment de marché désigné pour le projet SAQG);

5.6.4.2.7. Le type d'activité (achat, investissement, etc.);

5.6.4.2.8. Le type d'activité commerciale (électronique, fabrication, etc.);

5.6.4.2.9. Le code de catégorie de la Classification fédérale des approvisionnements (CCFA) (site Web indiqué sur le modèle);

5.6.4.2.10. La description de chaque transaction (décrivez en détail l'activité proposée afin que les éléments suivants soient clairs : la nature des travaux; l'emplacement des travaux au Canada, les quantités et les délais estimatifs; tout marché d'utilisation finale, la plateforme ou le programme; qu'elle est différente d'autres transactions semblables; et d'autres renseignements pertinents);

5.6.4.2.11. Aide du gouvernement canadien (indiquez la date et donner des détails sur l'aide fournie - soit à l'activité spécifique, au donateur, ou au bénéficiaire - par toute instance gouvernementale au Canada);

5.6.4.3. Renseignements sur le donateur : Il convient de noter que le donateur doit être une partie admissible;

5.6.4.4. Renseignements sur le bénéficiaire : i) la description de l'entreprise **devrait** inclure les emplacements, l'historique de l'entreprise et les capacités de base; ii) chaque feuille de transaction **devrait** contenir seulement une entreprise, à moins d'une transaction groupée; iii) un organisme gouvernemental ne peut être un bénéficiaire, à moins d'être un établissement de recherche public);

5.6.4.5. Membre d'un consortium (s'il y a lieu);

5.6.4.6. Critères d'admissibilité (Soyez aussi précis que possible lorsque vous expliquez de quelle manière la transaction proposée satisfait à chacun des critères d'admissibilité énoncés dans les modalités des RIT. Veuillez inclure tous les détails et tous les documents justificatifs dans la proposition.);

5.6.4.7. Qualité de la transaction (Décrivez en détail la qualité de la transaction proposée et de quelle façon elle atteint les objectifs des RIT, notamment des facteurs comme la portée de l'innovation, les augmentations au chapitre des capacités et de l'emploi, le potentiel d'exportation mondiale, le lien à long terme, etc.);

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

5.6.4.8. Liste des documents à l'appui;

5.6.4.9. Évaluation et échelonnement (Précisez les valeurs globales, selon le cas, ainsi que le calendrier détaillé de l'engagement divisé en périodes de 12 mois, qui reflètent les périodes de rapport détaillées dans les modalités des RIT).

5.7. Certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires

5.7.1. Le soumissionnaire doit présenter, avec sa proposition, le certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires signé par un représentant de l'entreprise dûment autorisé et dans lequel figurent le nom de son entreprise et le prix de la soumission, selon le format inclus à l'annexe A, appendice AA, pièce jointe AA1. Autrement que d'ajouter son nom, le prix de la soumission, sa signature et la date, le soumissionnaire ne doit apporter aucun changement au modèle fourni à l'annexe A.

6. EXIGENCES COTÉES

6.1. Le soumissionnaire **devrait**, fournir de l'information et des détails sur ses activités et ses engagements en matière de PV, ce qui comprend les transactions directes et liées à un segment de marché désigné, les transactions de recherche et développement et les détails fournis dans la stratégie d'exportation internationale. Ces activités et engagements en matière de PV seront cotés de la façon décrite à la section 4 du plan d'évaluation.

Deleted: doit

6.2. Le segment de marché désigné pour le projet de SAQG est le segment de marché des systèmes d'abris, qui comprend les activités de travail directement liées à la livraison du SAQG ainsi que les activités industrielles telles que les services de production, d'entretien, de réparation, de remise en état, de développement, de conception, d'ingénierie, de mise à l'essai et d'évaluation liés aux technologies et aux sous-systèmes utilisés dans les autres systèmes d'abris militaires et commerciaux, y compris les suivants (les codes de la Classification fédérale des approvisionnements [CFA] sont fournis aux fins de référence) :

- Abris à parois souples (8340 – Tentes et bâches);
- Équipement de chauffage (4520 – Équipement de chauffage des locaux et chauffe-eau domestique);
- Conditionneurs d'air (4120 – Équipements de conditionnement d'air);
- Trousses d'éclairage tactique (6210 – Dispositifs d'éclairage électrique intérieur et extérieur);
- Revêtement de sol semi-rigide (5680 – Éléments de construction divers);
- Conteneurs de fret (8145 – Conteneurs spéciaux pour le transport et le stockage).

6.3. Pour qu'elles puissent compter dans la réalisation d'un engagement en matière de PV, les activités commerciales doivent être liées à la prestation des biens et services dans un segment de marché désigné dans le cadre du projet de SAQG et doivent être effectuées par une partie admissible.

6.4. Activités et engagements en matière de PV

6.4.1. La proposition du soumissionnaire **devrait** inclure des prévisions des activités de PV, lesquelles doivent être déterminées un (1) an et deux (2) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, respectivement. Les prévisions **devraient**, inclure, mais sans s'y limiter, les renseignements suivants : un aperçu des processus et des plans en place pour déterminer et soumettre des transactions; toute activité prévue de développement de sources d'approvisionnement; une liste des entreprises canadiennes envisagées; ou les capacités spécifiques recherchées chez les fournisseurs canadiens.

Deleted: doit

Deleted: doivent

6.4.2. La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre l'engagement du soumissionnaire à exécuter les transactions dans le segment de marché désigné qui satisfont aux critères d'admissibilité.

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

L'engagement doit être exprimé en pourcentage de la valeur du contrat, excluant les taxes applicables et incluant les options. Cet engagement deviendra une obligation contractuelle à respecter pendant la période de réalisation.

- 6.4.3 La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre les transactions déterminées dans le segment de marché désigné qui satisfont aux critères d'admissibilité. Ces transactions de PV deviendront une obligation contractuelle à respecter pendant la période de réalisation. Deleted: doit

- 6.4.4 Le soumissionnaire **devrait** décrire clairement dans sa proposition de quelle façon l'engagement en matière de PV et les transactions proposées visant le segment de marché désigné se conformeront à la définition donnée à la section 6.2. On demande au soumissionnaire de fournir tous les détails et la documentation dans sa proposition. Deleted: doit

- 6.4.5 Le soumissionnaire devrait noter que même si une transaction liée à un segment de marché désigné peut compter dans la réalisation d'un engagement en matière de PV, cela n'annule pas le fait que la transaction liée à un segment de marché désigné doit respecter tous les critères d'admissibilité, y compris les critères de causalité et d'effet d'accroissement.

- 6.5 Recherche et développement
- 6.5.1 La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre l'engagement du soumissionnaire à exécuter les transactions liées à la recherche et au développement dans le segment de marché désigné. L'engagement doit être exprimé en pourcentage de la valeur du contrat, excluant les taxes applicables et incluant les options. Cet engagement deviendra une obligation contractuelle à respecter pendant la période de réalisation. Deleted: doit

- 6.6 Stratégie d'exportation internationale
- 6.6.1 La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre une stratégie d'exportation internationale qui démontre que le soumissionnaire et ses parties admissibles pourront faire du projet de SAQG un succès d'exportation à venir. La stratégie d'exportation **devrait** présenter, de façon aussi détaillée que possible, les renseignements sur la façon dont le soumissionnaire entend optimiser les activités d'exportation pour l'industrie canadienne dans le segment de marché désigné. De plus, la stratégie d'exportation **devrait** donner des détails qui répondent à chacun des éléments d'information demandés aux sections 6.6.2 (Marchés cibles) et 6.6.3 (Capacité d'exportation). Chaque année, l'entrepreneur doit faire rapport de ses activités d'exportation dans le cadre de la stratégie d'exportation internationale pour la durée du projet de SAQG (contrats d'acquisition et de soutien en service), tel qu'il est indiqué à la section 3.1.1.4 des modalités relatives aux RIT. Présenter un rapport sur les activités d'exportation, en particulier les détails et la documentation sur les marchés cibles et la capacité d'exportation, constitue en engagement contractuel qui peut faire l'objet de garanties d'exécution si les exigences ne sont pas satisfaites. Deleted: doit
- 6.6.2 **Marchés cibles** : La stratégie d'exportation internationale **devrait** désigner les marchés internationaux que prévoient viser le soumissionnaire et ses parties admissibles et fournir suffisamment de renseignements pour permettre au gouvernement de déterminer si une évaluation réaliste du potentiel à l'exportation a été fournie. Chaque année, il faut présenter une mise à jour des activités d'exportation dans le cadre de la stratégie d'exportation internationale pour la durée du projet de SAQG (contrats d'acquisition et de soutien en service), tel qu'il est établi à la section 3.1.1.4 des modalités relatives aux RIT. Plus particulièrement, le soumissionnaire **devrait**: Deleted: doit
 - désigner les marchés précis ciblés, y compris une évaluation de la taille du marché potentiel;

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

- décrire les obstacles touchant l'entrée sur le marché à partir du Canada et les stratégies d'atténuation;
- déterminer si un acheteur a été désigné et si la solution du soumissionnaire est une priorité d'approvisionnement d'acheteurs potentiels dans les marchés ciblés (p. ex. une demande de propositions a-t-elle été publiée?);
- décrire la méthode directe ou indirecte d'entrée sur le marché (p. ex. contrat entre gouvernements, contrat commercial direct, agent, partenaire local, mise en place d'activités locales);
- décrire l'avantage concurrentiel du soumissionnaire (p. ex. est-ce que l'offre a déjà été vendue commercialement?).

6.6.3

Capacité d'exportation : La stratégie d'exportation internationale **devrait** également démontrer que le soumissionnaire ou ses parties admissibles ont la capacité de mener à terme avec succès leurs plans d'exportation, et fournir suffisamment de renseignements pour permettre au gouvernement de déterminer si les conditions de réussite sont en place. La capacité d'exportation, en particulier la possession de droits de propriété intellectuelle ou l'accès à ces derniers, selon la définition à la section 1.1.23 des modalités relatives aux RIT, ainsi que la possession d'une exclusivité mondiale, selon la définition à la section 1.1.50 des modalités relatives aux RIT, doit être démontrée chaque année dans le cadre de la stratégie d'exportation internationale pour la durée du projet de SAQG, tel qu'il est indiqué à la section 3.1.1.4 des modalités relatives aux RIT. Tous les éléments détaillés ci-dessous sont nécessaires pour gérer et exporter le programme avec succès. Des points relatifs à la PV seront uniquement accordés pour la section de la capacité d'exportation si le soumissionnaire peut démontrer que chacun des éléments de la capacité d'exportation a été respecté. Plus particulièrement, le soumissionnaire doit :

Deleted: doit

- démontrer que le soumissionnaire et/ou ses parties admissibles détiennent le pouvoir décisionnel permettant d'exporter à partir du Canada. Plus précisément, ils doivent détenir :
 - les pouvoirs de signature en place pour effectuer des ventes internationales;
 - les détails illustrant la portée du pouvoir décisionnel pour passer des contrats d'exportation.
- démontrer que le soumissionnaire et/ou ses parties admissibles ont accès aux droits de propriété intellectuelle nécessaires pour exporter à partir du Canada. Plus précisément, ils doivent détenir :
 - une copie de la convention de cession ou de l'entente de concession de licence des droits de propriété intellectuelle;
 - une preuve de l'accès aux droits de propriété intellectuelle;
 - le numéro d'enregistrement du produit qui fait l'objet de droits de propriété intellectuelle.
- démontrer que ses activités canadiennes et celles de ses parties admissibles font l'objet d'une exclusivité mondiale. Plus précisément, ils doivent détenir :
 - un contrat ou une certification ou un autre document qui montre qu'ils possèdent un produit ou un service qui fait l'objet d'une exclusivité mondiale et qu'ils ont le pouvoir exclusif de l'exporter à l'extérieur du Canada.
- démontrer que le soumissionnaire et/ou ses parties admissibles ont mis en place une équipe de gestion compétente pour effectuer des ventes internationales;
- démontrer qu'ils et/ou ses parties admissibles ont affecté des ressources humaines et financières suffisantes pour rechercher de nouveaux débouchés sur les marchés internationaux.

7. MISE EN BANQUE

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES – APPENDICE AA DE L'ANNEXE A

- 7.1. Le soumissionnaire peut effectuer des transactions mises en banque dans le cadre de sa proposition.
- 7.2. Le soumissionnaire qui soumet une transaction mise en banque **devrait** inclure et joindre les documents suivants :
- 7.2.1. Une copie de la version exacte la plus récente de la feuille de transaction mise en banque approuvée par le banquier;
- 7.2.2. Une copie de la lettre d'approbation signée par le banquier à l'égard de la feuille de transaction mise en banque.
- 7.3. Si une transaction mise en banque est utilisée dans le cadre de la proposition du soumissionnaire, le Comité d'évaluation considérera la transaction comme approuvée pour ce qui est du respect des critères d'admissibilité. Toutefois, la transaction sera évaluée plus avant pour déterminer l'alignement par rapport au segment de marché désigné, et relativement à la qualité et au risque, tel qu'il est précisé dans le plan d'évaluation.
- 7.4. Le soumissionnaire peut soumettre des transactions mises en banque de n'importe quelle valeur dans sa proposition. Toutefois, au moins 50 % de la valeur cumulative des transactions du soumissionnaire soumises dans sa proposition doit représenter des transactions non mises en banque.
- 7.5. La totalité de la VCC d'une transaction mise en banque doit être soumise comme transaction unique dans la proposition.

8. CADRE D'INVESTISSEMENT (CI)

- 8.1. Une transaction CI ne devrait être incluse dans la proposition du soumissionnaire que si elle a déjà été entièrement examinée et approuvée par l'autorité en matière de RIT en tant que transaction mise en banque avant la soumission dans le cadre du projet de SAQG.
- 8.2. Toute transaction CI qui n'a pas été entièrement examinée et approuvée par l'autorité en matière de RIT en tant que transaction mise en banque, et qui est pourtant incluse dans la proposition du soumissionnaire, comptera pour zéro aux fins de l'évaluation.

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

**PROJET DE SYSTÈMES D'ABRI POUR LE QUARTIER
GÉNÉRAL
(SAQG)**

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

INVITATION : W8476-155245/A

**EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROPOSITION DE
RETOMBÉES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES
RELATIVES AUX SERVICES EN SOUTIEN SAQG**

APPENDICE AB

DE

L'ANNEXE A

DES

**INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES
SOUMISSIONNAIRES**

VOLUME 1

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 INTRODUCTION
- 2.0 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
- 3.0 OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE RIT
- 4.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES
- 5.0 ÉVALUATION OBLIGATOIRE
- 6.0 EXIGENCES COTÉES
- 7.0 MISE EN BANQUE
- 8.0 CADRE D'INVESTISSEMENT

Annexe A – Certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

1. INTRODUCTION

1.1 Le 5 février 2014, le gouvernement du Canada a annoncé sa Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD). Un des objectifs de la SAMD consiste à tirer parti des achats de matériel de défense afin de créer des emplois et de stimuler la croissance économique au Canada. L'outil principal pour atteindre cet objectif est la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) comprenant une proposition de valeur (PV).

1.2 La proposition de valeur (ci-après désignée la proposition) **devrait**, décrire la façon dont le soumissionnaire entend répondre aux objectifs du Canada en matière de RIT pour le projet de système d'abris tactiques pour quartier général (SAQG) et indiquer clairement comment les activités proposées de la PV, telles qu'elles sont définies à l'article 1.1.46 des modalités des RIT de l'annexe D du Volume 3 – Contrat subséquent de soutien en service des SAQG, seront effectuées s'il obtient le contrat.

Deleted: doit

1.3 Les activités de la PV du soumissionnaire sont des ensembles de travaux qui deviendront des obligations contractuelles de l'entrepreneur dans tout contrat subséquent.

1.4 La proposition du soumissionnaire **devrait**, soutenir la viabilité et la croissance à long terme de l'industrie canadienne en améliorant la capacité des entreprises canadiennes à travailler directement sur le SAQG et sur d'autres plateformes de système d'abris tactiques.

Deleted: doit

1.5 La proposition du soumissionnaire **devrait**, améliorer les innovations grâce aux activités liées à la recherche et aux percées technologiques qui permettent aux entreprises canadiennes de saisir les occasions de grande valeur que leur offre le marché.

Deleted: doit

1.6 La proposition du soumissionnaire **devrait**, positionner les entreprises canadiennes pour qu'elles tirent profit du potentiel d'exportation en exploitant le marché traditionnel et non traditionnel, pour ainsi entraîner une croissance économique à long terme.

Deleted: doit

1.7 Pour le contrat de soutien en service d'un SAQG, le soumissionnaire doit présenter une proposition acceptable dans sa soumission.

1.8 La proposition sera déclarée recevable par l'autorité en matière de RIT si elle se conforme aux exigences obligatoires énoncées à la section 4 de la présente annexe et si elle obtient les valeurs minimales à l'évaluation des RIT énoncées à la section 3 du plan d'évaluation de l'annexe B.

1.9 Si la proposition du soumissionnaire est déclarée recevable, elle sera alors évaluée selon les critères de l'évaluation notée qui sont énoncés dans la section 6 de la présente annexe et se verra attribuer des points comme il est décrit à la section 4 du plan d'évaluation de l'annexe B.

1.10 Les résultats de l'évaluation seront communiqués à l'autorité en matière de RIR qui les intégrera aux résultats globaux de l'évaluation des offres, tel qu'il est établi à la section 5 – Méthode de sélection du plan d'évaluation du SAQG à l'annexe B.

1.11 Il incombe à l'autorité en matière de RIT, en coopération avec les organismes de développement régional et les spécialistes du domaine, de veiller à ce que des propositions soient évaluées tel qu'il est indiqué dans le plan d'évaluation.

2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

2.1. Lorsqu'il prépare sa proposition, le soumissionnaire **devrait**, s'inspirer des présentes instructions à l'intention des soumissionnaires ainsi que du plan d'évaluation et des modalités des RIT. Les trois

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

documents fournissent des directives importantes, des définitions ou des dispositions contractuelles liées à la politique des RIT.

- 2.2. La proposition **devrait**, être soumise dans un document autonome. Seule la proposition est examinée dans le cadre de l'évaluation. Afin de faciliter le processus d'évaluation, la documentation contenue dans une autre section de la soumission, mais qui est pertinente pour la proposition, doit aussi être incluse dans cette proposition pour être prise en compte par les évaluateurs.
- 2.3. Huit (8) copies papier et une copie électronique de la proposition sont requises.

Deleted: doit

3. OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE RIT

- 3.1. La proposition du soumissionnaire **devrait**, indiquer clairement comment les activités commerciales qui y sont proposées seront réalisées si le soumissionnaire obtient le contrat pour le SAQG. La proposition optimale se traduira par la création et l'exploitation à long terme des capacités, des connaissances, des technologies de pointe et des marchés, qui auront des répercussions durables sur l'industrie canadienne.
- 3.2. Les activités proposées de la PV avec une entreprise canadienne **devraient**, améliorer la capacité canadienne d'entreprendre d'autres travaux de nature analogue. Elles doivent contribuer à la viabilité, à la croissance, à l'innovation, à la croissance des exportations et au développement global du bénéficiaire canadien et du secteur canadien de la défense.
- 3.3. Les activités proposées de la PV avec une entreprise canadienne doivent prévoir du travail dans le segment de marché désigné, tel qu'il est indiqué à la section 6.2, ce qui implique de travailler directement sur le projet du SAQG, comme il est établi à l'article 1.1.14 des modalités des RIT de l'annexe D du Volume 3 – Contrat subséquent de soutien en service des SAQG.
- 3.4. Les objectifs de développement régional du Canada consistent à favoriser des améliorations à long terme de la capacité, de la compétitivité internationale et du potentiel de croissance des entreprises canadiennes dans les régions où le Canada a lancé des initiatives particulières visant à promouvoir la croissance et la diversification économiques grâce à des acquisitions. Ces régions désignées du Canada, telle qu'elles sont définies dans les modalités des RIT, comprennent l'Atlantique, le Québec, le nord de l'Ontario, le sud de l'Ontario, l'Ouest canadien et le Nord. L'industrie canadienne dans toutes les régions désignées **devrait**, avoir la possibilité de participer au projet du SAQG.
- 3.5. Le Canada a pour objectif d'encourager la participation des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes aux importantes acquisitions fédérales et d'accroître leur compétitivité et leur accès aux marchés d'exportation. Les PME canadiennes **devraient**, avoir l'occasion de participer au projet du SAQG.
- 3.6. L'industrie canadienne **devrait**, avoir l'occasion de participer à des transactions directes de grande qualité en lien avec l'exécution des travaux pour le projet de SAQG.
- 3.7. En outre, l'industrie canadienne **devrait**, avoir l'occasion de participer à des transactions indirectes de grande qualité, dont des activités commerciales non liées à l'exécution des travaux relatifs à ce projet. Les transactions indirectes doivent englober des activités généralement du même niveau technologique au moins que les travaux relatifs au projet, et d'une valeur égale à au moins trente pour cent (30 %) de la valeur du contrat mesurée en valeur du contenu canadien (VCC).
- 3.8. Les activités commerciales proposées comme transactions doivent venir appuyer les objectifs du Canada en matière de RIT et respecter les critères d'admissibilité pour les transactions décrites à l'article 7 des modalités relatives aux RIT de l'annexe D du Volume 3 – Contrat subséquent de soutien en service des SAQG.

Deleted: doit

Deleted: doivent

Deleted: doit

Deleted: doivent

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

4. EXIGENCES OBLIGATOIRES

4.1. Il y a sept (7) exigences obligatoires que le soumissionnaire doit respecter dans une proposition. Si l'une ou l'autre des parties des sept (7) exigences suivantes est omise, la proposition sera jugée non recevable :

- 4.1.1. Exigence numéro un : Le soumissionnaire doit s'engager à atteindre ses objectifs en matière de transactions, de valeur égale à 100 % de la valeur du contrat et mesurés en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces objectifs doivent être réalisés pendant la période de réalisation. Cette exigence deviendra l'obligation de l'entrepreneur à l'égard des RIT après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.2. Exigence numéro deux : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des activités de la PV, égales à au moins 70 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation. Toutes les activités proposées de la PV et tous les engagements relatifs à la PV formeront les engagements de l'entrepreneur en vertu du contrat après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.3. Exigence numéro trois : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des activités de la PV sous forme de travail direct sur le projet du SAQG, égales à au moins 50 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation. Toutes les transactions directes et tous les engagements proposés formeront les engagements en matière de travail direct de l'entrepreneur en vertu du contrat après la date d'entrée en vigueur du contrat.
- 4.1.4. Exigence numéro quatre : Dans sa proposition, le soumissionnaire doit :
- 4.1.4.1. déterminer le prix de son offre, excluant les taxes applicables, arrondi au dollar près;
- 4.1.4.2. déterminer les transactions qui respectent les critères d'admissibilité, selon la définition à la section 1.1.15 des modalités relatives aux RIT, et qui sont détaillées, pleinement décrites et égales au total à au moins 30 % du prix de la soumission (excluant les taxes applicables et sans inclure les options de contrat) mesurées en VCC;
- 4.1.4.3. s'engager à déterminer, deux (2) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, des activités de la PV prenant la forme de transactions qui respectent les critères d'admissibilité et qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des activités de la PV déterminées à au moins 50 % des engagements relatifs à la PV du soumissionnaire, mesurés en VCC;
- 4.1.4.4. s'engager à déterminer, trois (3) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, des activités de la PV prenant la forme de transactions qui respectent les critères d'admissibilité et qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des activités de la PV déterminées à 100 % des engagements relatifs à la PV du soumissionnaire, mesurés en VCC;
- 4.1.4.5. s'engager à déterminer, quatre (4) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, toutes transactions additionnelles qui respectent les critères d'admissibilité, qui sont détaillées et pleinement décrites, en plus de porter le total cumulatif des transactions déterminées à 100 % de la valeur du contrat (excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat), mesurées en VCC.
- 4.1.5. Exigence numéro cinq : Le soumissionnaire doit s'engager à fournir des transactions liées aux petites et moyennes entreprises, égales à au moins 15 % de la valeur du contrat et mesurées en VCC

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

(excluant les taxes applicables et incluant les options de contrat). Ces activités doivent être réalisées pendant la période de réalisation.

- 4.1.6. Exigence numéro six : Le soumissionnaire doit accepter toutes les modalités relatives aux RIT, y compris les modalités respectant les garanties d'exécution du Volume 2 – Contrat subséquent au soutien en service d'un SAQG, Annexe D – Exigences en matière de RIT.
- 4.1.7. Exigence numéro sept : La proposition du soumissionnaire doit comprendre les éléments suivants :
- 4.1.7.1. Plan d'affaires de l'entreprise;
- 4.1.7.2. Plan de gestion des RIT;
- 4.1.7.3. Plan de développement régional;
- 4.1.7.4. Plan de développement des petites et moyennes entreprises;
- 4.1.7.5. Feuilles détaillées de transactions pour toutes transactions proposées fournies par le soumissionnaire, accompagnées d'un tableau résumant ces transactions;
- 4.1.7.6. Le soumissionnaire doit présenter, avec sa proposition, un certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires signé par un représentant de l'entreprise dûment autorisé, selon le format inclus à l'annexe A, appendice AA, pièce jointe AA1.

5. ÉVALUATION OBLIGATOIRE

- 5.1. La section ci-dessous décrit en détail le contenu demandé de chacun des éléments obligatoires de la proposition mentionnés dans la section 4. Les soumissionnaires sont encouragés à examiner en détail les directives ci-dessous et à fournir les renseignements demandés dans leur proposition. S'ils ne le font pas, leur plan (ou des transactions particulières) pourrait être rejeté parce que non admissible ou recevoir une note plus faible dans le cadre de l'évaluation notée.

5.2. Plan d'affaires de l'entreprise

- 5.2.1. Le plan d'affaires de l'entreprise vise à démontrer la capacité du soumissionnaire de constituer, de planifier et de décrire l'équipe qu'il propose pour exécuter les travaux liés au projet du SAQG. Le plan d'affaires **devrait** aussi démontrer la capacité du soumissionnaire d'atteindre ses objectifs en matière de RIT.
- 5.2.2. Le plan d'affaires de l'entreprise du soumissionnaire **devrait** décrire la structure, l'exécution et le rendement des opérations d'affaires du soumissionnaire et de chacune de ses parties admissibles qui exécutent les travaux liés au projet de SAQG.
- 5.2.3. Le plan **devrait** décrire, au moyen d'un texte détaillé ou sous forme de tableau, le rôle proposé de chaque entreprise (soumissionnaire et ses parties admissibles) dans l'exécution de tous les volets du projet de SAQG et l'emplacement proposé des travaux. Il **devrait** aussi inclure un organigramme dans lequel figurent les personnes clés de chaque entreprise qui seraient chargées de gérer et de réaliser le projet.
- 5.2.4. Le plan **devrait** inclure une description des répercussions à long terme des travaux sur les activités de chaque entreprise, au Canada et à l'étranger.

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

5.2.5. Le plan **devrait**, inclure les renseignements ci-dessous, pour le soumissionnaire et chacune des parties admissibles :

Deleted: doit

- 5.2.5.1. Une description du processus décisionnel au sein de l'entreprise afin d'établir les responsabilités en ce qui concerne les services, les produits et les divers marchés;
- 5.2.5.2. Une description de la gestion et de la supervision des fonctions de l'entreprise, y compris mais sans s'y limiter, la planification de l'avenir, la recherche et le développement, et le marketing, notamment l'identification et l'emplacement de ces centres de responsabilité;
- 5.2.5.3. Un aperçu des opérations de l'entreprise à l'échelle mondiale, y compris un profil d'entreprise contenant un graphique descriptif et hiérarchique de la structure actuelle du groupe d'entreprises, dont les relations entre les sociétés mères et les filiales;
- 5.2.5.4. Une description détaillée de toute installation canadienne qui inclut : le lieu, la date d'établissement, la nature des activités, le nombre d'employés, le personnel clé, la structure de l'entreprise et les relations interfonctionnelles avec la structure de l'entreprise à l'échelle mondiale.

5.3. Plan de gestion des RIT

5.3.1. Le plan de gestion des RIT vise à montrer la capacité du soumissionnaire de formuler les obligations proposées à l'égard des RIT, de les concrétiser, de les gérer et de rendre des comptes à cet égard. C'est aussi dans ce plan que le soumissionnaire décrira en détail et documentera les parties admissibles proposées.

5.3.2. Le plan de gestion des RIT **devrait**, notamment indiquer toutes les fonctions de gestion des RIT et l'organisation connexe nécessaire pour exécuter avec succès une obligation à l'égard des RIT, de manière suffisamment détaillée pour démontrer que le soumissionnaire comprend son engagement en matière de RIT et est prêt à répondre aux exigences connexes pendant toute la période de réalisation.

Deleted: doit

5.3.3. Le plan de gestion des RIT **devrait**, inclure une liste des parties admissibles proposées par le soumissionnaire et des renseignements détaillés et documents décrivant comment chaque partie satisfait aux critères d'admissibilité énoncés dans la section 1.1.16 des modalités des RIT.

Deleted: doit

5.3.3.1. Toutes les parties admissibles proposées doivent faire l'objet d'un examen et doivent être approuvées par l'autorité en matière de RIT au cours de l'évaluation. Les parties admissibles sont définies dans l'article 7 des modalités des RIT.

5.3.3.2. Le soumissionnaire est fortement encouragé à montrer dans le plan la capacité de chacune des parties admissibles proposées, qui sont des entreprises canadiennes comptant moins de 500 employés, de respecter les obligations en matière de RIT. La capacité est évaluée selon des éléments comme la taille de l'entreprise, la gamme de produits offerts, les conditions du marché, la propriété de l'entreprise, les processus de gestion des RIT, le niveau de contenu canadien, etc.

5.3.3.3. Toute partie admissible proposée qui ne satisfait pas aux critères sera exclue de la liste des parties admissibles dans le contrat subséquent. De plus, toute transaction avec une partie admissible exclue en tant que mandante sera rejetée puisqu'elle ne respecte pas les critères d'admissibilité et ne sera pas prise en compte durant l'évaluation.

5.3.4. Le plan de gestion des RIT **devrait**, inclure les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune des parties admissibles :

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

- 5.3.4.1. le nom et les coordonnées des représentants en matière de RIT assignés au projet de SAQG dans chaque entreprise;
- 5.3.4.2. la description de tâches de tous les représentants en matière de RIT dans chaque entreprise et des renseignements biographiques sur leur expérience de travail et leurs études;
- 5.3.4.3. une description des ressources de l'entreprise propres au projet qui sont allouées à la gestion de l'obligation à l'égard des RIT;
- 5.3.4.4. une description et une explication des processus internes de chaque entreprise relativement à l'organisation des RIT, à la défense des intérêts et à la sensibilisation, propres à ce projet de SAQG et en général; le soumissionnaire **devrait** inclure une description de la manière dont les considérations relatives aux RIT seront prises en compte dans les processus décisionnels élargis de l'entreprise, ainsi que la façon dont ces décisions seront documentées et suivies;
- 5.3.4.5. une description des méthodes et des procédures qui seront utilisées par chaque entreprise pour déterminer, consigner et suivre les transactions et produire un rapport;
- 5.3.4.6. une description de toutes les obligations antérieures en matière de RIT et de compensation qui ont été adoptées au cours des dix (10) dernières années, au Canada et ailleurs, ainsi qu'un aperçu de l'état d'avancement de chaque projet.

Deleted: doit

5.4. Plan de développement régional

5.4.1. Le plan de développement régional a pour objectif de démontrer l'engagement du soumissionnaire à offrir des possibilités et de l'aide aux entreprises dans les régions désignées du Canada.

5.4.2. Le plan de développement régional **devrait** énoncer et décrire les transactions proposées du soumissionnaire dans les régions désignées qui deviendront des obligations en matière de RIT à réaliser en vertu du contrat subséquent. Le plan **devrait**, également faire mention des objectifs en matière d'engagements régionaux auxquels le soumissionnaire est prêt à s'engager par contrat.

Deleted: doit

Deleted: doit

5.4.3. Le plan de développement régional **devrait**, fournir, de façon aussi détaillée que possible, les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune de ses parties admissibles :

Deleted: doit

5.4.3.1. Une description des activités entreprises et des approches adoptées à ce jour par chaque entreprise, ainsi que la justification commerciale, qui ont donné lieu à la répartition des transactions dans les régions désignées du Canada;

5.4.3.2. Une description des activités qui seront entreprises et des approches adoptées par chaque entreprise qui seront suivies après la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la fin de la période de réalisation, ainsi que la justification opérationnelle, pour améliorer les possibilités économiques offertes aux régions désignées du Canada;

5.4.3.3. Une description de la façon dont les considérations régionales sont prises en compte ou non dans les processus décisionnels en matière d'approvisionnement et de RIT de chaque entreprise;

5.4.3.4. Une description de l'éventuelle incidence économique des transactions proposées sur les opérations actuelles et les secteurs d'activité des bénéficiaires dans les régions, ainsi que de leur capacité de poursuivre et d'entreprendre de nouvelles activités commerciales.

5.5. Plan de développement des petites et moyennes entreprises (PME)

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

5.5.1. Le plan de développement des PME permet au soumissionnaire de démontrer sa volonté d'offrir des débouchés, de l'aide et du soutien aux PME.

5.5.2. Le plan de développement des PME **devrait**, énoncer et décrire les transactions proposées du soumissionnaire à l'égard des PME, qui deviendront, si elles satisfont aux critères d'admissibilité, des obligations à réaliser en vertu du contrat subséquent.

Deleted: doit

5.5.3. Le plan de développement régional **devrait**, fournir, de façon aussi détaillée que possible, les renseignements suivants sur le soumissionnaire et chacune de ses parties admissibles :

Deleted: doit

5.5.3.1. La description des activités entreprises et des approches suivies à ce jour par chaque entreprise ainsi que la justification commerciale ayant donné lieu à la répartition des transactions aux PME;

5.5.3.2. Une description des activités qui seront entreprises et des approches qui seront suivies par chaque entreprise, après la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la fin de la période de réalisation, pour améliorer les occasions offertes aux PME;

5.5.3.3. Une description de la façon dont les considérations régionales sont prises en compte ou non dans les processus décisionnels de chaque entreprise en matière de RIT;

5.5.3.4. Une description de l'éventuelle incidence économique des transactions proposées sur les opérations actuelles et les secteurs d'activité des PME, ainsi que de la capacité de celles-ci de poursuivre et d'entreprendre de nouvelles activités commerciales;

5.5.3.5. Une description des initiatives, de l'aide ou de l'encouragement (à l'échelle de l'entreprise ou spécifique à cette obligation à l'égard des RIT) qui seraient offerts aux PME pour les stimuler et les promouvoir en tant que fournisseuses éventuelles du projet de SAQG et pour leur développement général. Les exemples pourraient inclure le financement et les dispositions spéciales de paiement.

5.6. Feuilles des activités détaillées

5.6.1. La proposition du soumissionnaire **devrait**, contenir de l'information détaillée sur chaque transaction que le soumissionnaire propose au Canada et pour laquelle il est prêt à prendre un engagement contractuel. Une feuille distincte doit être remplie pour chaque transaction proposée. Un gabarit de la feuille de transaction est joint à l'annexe C des modalités des RIT. Le soumissionnaire est prié d'utiliser ce gabarit pour favoriser l'uniformité administrative et l'évaluation.

Deleted: doit

5.6.2. Outre les feuilles de transaction individuelles, le soumissionnaire **devrait**, inclure un tableau récapitulatif de toutes ses transactions proposées. Dans ce tableau récapitulatif **devraient**, figurer chaque transaction et une ventilation (s'accompagnant des totaux partiels et des pourcentages connexes) comme suit : segment de marché désigné, transactions directes, transactions indirectes, transactions régionales (la région désignée du Canada) et PME. Le tableau **devrait**, également comprendre la description de la façon dont chaque transaction proposée satisfait aux exigences cotées. Le soumissionnaire peut produire le tableau récapitulatif dans le format de son choix.

Deleted: doit

Deleted: doivent

Deleted: doit

5.6.3. Le soumissionnaire **devrait**, inclure des prévisions pour les transactions, qui sont exigibles un (1) et deux (2) ans suivant la date d'entrée en vigueur du contrat, respectivement. Les prévisions **devraient**, inclure, mais sans s'y limiter, les renseignements suivants : un aperçu des processus et des plans en place pour déterminer et soumettre des transactions; toute activité prévue de développement de sources d'approvisionnement; une liste des entreprises canadiennes envisagées ou les capacités précises recherchées chez les entreprises canadiennes, ou les deux.

Deleted: doit

Deleted: doivent

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

5.6.4. Le soumissionnaire est fortement encouragé à répondre entièrement à chaque section de la feuille de transaction, tel qu'il est indiqué ci-dessous, afin que la transaction puisse être évaluée comme il se doit. Le soumissionnaire doit également démontrer que la transaction est admissible en joignant à sa proposition des renseignements et de la documentation à cet égard. Si la transaction proposée n'est pas adéquatement décrite ou si les documents justificatifs ne sont pas fournis, la transaction pourrait être rejetée.

5.6.4.1. Les coordonnées de l'obligé (renseignements concernant l'entrepreneur proposé pour le projet SAQG);

5.6.4.2. Les détails de la transaction;

5.6.4.2.1. Le titre de la transaction (fournir un titre court qui désigne l'activité);

5.6.4.2.2. Le numéro de transaction (attribuer un numéro unique, en ordre séquentiel simple, à des fins de référence);

5.6.4.2.3. La date de soumission de la transaction;

5.6.4.2.4. La tranche (la proposition correspond à la tranche 1);

5.6.4.2.5. Le type de transaction (directe ou indirecte);

5.6.4.2.6. L'activité de la PV (indiquez oui ou non, et expliquez comment l'activité est liée à la PV en tant que transaction directe ou en tant que transaction dans le segment de marché désigné pour le projet SAQG);

5.6.4.2.7. Le type d'activité (achat, investissement, etc.);

5.6.4.2.8. Le type d'activité commerciale (électronique, fabrication, etc.);

5.6.4.2.9. Le code de catégorie de la Classification fédérale des approvisionnements (CCFA) (site Web indiqué sur le modèle);

5.6.4.2.10. La description de chaque transaction (décrivez en détail l'activité proposée afin que les éléments suivants soient clairs : la nature des travaux; l'emplacement des travaux au Canada, les quantités et les délais estimatifs; tout marché d'utilisation finale, la plateforme ou le programme; qu'elle est différente d'autres transactions semblables; et d'autres renseignements pertinents);

5.6.4.2.11. Aide du gouvernement canadien (indiquez la date et donner des détails sur l'aide fournie - soit à l'activité spécifique, au donateur, ou au bénéficiaire - par toute instance gouvernementale au Canada);

5.6.4.3. Renseignements sur le donateur : Il convient de noter que le donateur doit être une partie admissible;

5.6.4.4. Renseignements sur le bénéficiaire : i) la description de l'entreprise ~~devrait~~ inclure les emplacements, l'historique de l'entreprise et les capacités de base; ii) chaque feuille de transaction ~~devrait~~ contenir seulement une entreprise, à moins d'une transaction groupée; iii) un organisme gouvernemental ne peut être un bénéficiaire, à moins d'être un établissement de recherche public);

5.6.4.5. Membre d'un consortium (s'il y a lieu);

5.6.4.6. Critères d'admissibilité (Soyez aussi précis que possible lorsque vous expliquez de quelle manière la transaction proposée satisfait à chacun des critères d'admissibilité énoncés dans les modalités des RIT. Veuillez inclure tous les détails et tous les documents justificatifs dans la proposition.);

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

5.6.4.7. Qualité de la transaction (Décrivez en détail la qualité de la transaction proposée et de quelle façon elle atteint les objectifs des RIT, notamment des facteurs comme la portée de l'innovation, les augmentations au chapitre des capacités et de l'emploi, le potentiel d'exportation mondiale, le lien à long terme, etc.);

5.6.4.8. Liste des documents à l'appui;

5.6.4.9. Évaluation et échelonnement (Précisez les valeurs globales, selon le cas, ainsi que le calendrier détaillé de l'engagement divisé en périodes de 12 mois, qui reflètent les périodes de rapport détaillées dans les modalités des RIT).

5.7. Certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires

5.7.1. Le soumissionnaire doit présenter, avec sa proposition, le certificat de vérification de la conformité avec les exigences obligatoires signé par un représentant de l'entreprise dûment autorisé et dans lequel figurent le nom de son entreprise et le prix de la soumission, selon le format inclus à l'annexe A, appendice AA, pièce jointe AA1. Autrement que d'ajouter son nom, le prix de la soumission, sa signature et la date, le soumissionnaire ne doit apporter aucun changement au modèle fourni à l'annexe A.

6. EXIGENCES COTÉES

- 6.1. Le soumissionnaire **devrait**, fournir de l'information et des détails sur ses activités et ses engagements en matière de PV, ce qui comprend les transactions directes et liées à un segment de marché désigné. Ces activités et engagements en matière de PV seront cotés de la façon décrite à la section 4 du plan d'évaluation. Deleted: doit
- 6.2. Le segment de marché désigné pour le projet de SAQG est le segment de marché des systèmes d'abris, qui comprend les activités de travail directement liées à la livraison du SAQG ainsi que les activités industrielles telles que les services de production, d'entretien, de réparation, de remise en état, de développement, de conception, d'ingénierie, de mise à l'essai et d'évaluation liés aux technologies et aux sous-systèmes utilisés dans les autres systèmes d'abris militaires et commerciaux, y compris les suivants (les codes de la Classification fédérale des approvisionnements [CFA] sont fournis aux fins de référence) :
- Abris à parois souples (8340 – Tentes et bâches);
 - Équipement de chauffage (4520 – Équipement de chauffage des locaux et chauffe-eau domestique);
 - Conditionneurs d'air (4120 – Équipements de conditionnement d'air);
 - Trousses d'éclairage tactique (6210 – Dispositifs d'éclairage électrique intérieur et extérieur);
 - Revêtement de sol semi-rigide (5680 – Éléments de construction divers);
 - Conteneurs de fret (8145 – Conteneurs spéciaux pour le transport et le stockage).
- 6.3. Pour qu'elles puissent compter dans la réalisation d'un engagement en matière de PV, les activités commerciales doivent être liées à la prestation des biens et services dans un segment de marché désigné dans le cadre du projet de SAQG et doivent être effectuées par une partie admissible.
- 6.4. Activités et engagements en matière de PV
- 6.4.1. La proposition du soumissionnaire **devrait** inclure des prévisions des activités de PV, lesquelles doivent être déterminées un (1) an et deux (2) ans après la date d'entrée en vigueur du contrat, respectivement. Les prévisions **devraient**, inclure, mais sans s'y limiter, les renseignements suivants : un aperçu des processus et des plans en place pour déterminer et soumettre des transactions; toute activité prévue de développement de sources d'approvisionnement; une liste des entreprises canadiennes envisagées; ou les capacités spécifiques recherchées chez les fournisseurs canadiens. Deleted: doit
Deleted: doivent
Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

- 6.4.2 La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre l'engagement du soumissionnaire à exécuter les transactions dans le segment de marché désigné qui satisfont aux critères d'admissibilité. L'engagement doit être exprimé en pourcentage de la valeur du contrat, excluant les taxes applicables et incluant les options. Cet engagement deviendra une obligation contractuelle à respecter pendant la période de réalisation.
- 6.4.3 La proposition du soumissionnaire **devrait** comprendre les transactions déterminées dans le segment de marché désigné qui satisfont aux critères d'admissibilité. Ces transactions de PV deviendront une obligation contractuelle à respecter pendant la période de réalisation.
- 6.4.4 Le soumissionnaire **devrait** décrire clairement dans sa proposition de quelle façon l'engagement en matière de PV et les transactions proposées visant le segment de marché désigné se conforment à la définition donnée à la section 6.2. On demande au soumissionnaire de fournir tous les détails et la documentation dans sa proposition.
- 6.4.5 Le soumissionnaire devrait noter que même si une transaction liée à un segment de marché désigné peut compter dans la réalisation d'un engagement en matière de PV, cela n'annule pas le fait que la transaction liée à un segment de marché désigné doit respecter tous les critères d'admissibilité, y compris les critères de causalité et d'effet d'accroissement.

Deleted: doit

Deleted: doit

Deleted: doit

6.5 Stratégie d'exportation internationale

- 6.5.1 Bien que ce n'est pas une exigence coté dans le contrat de soutien en service, chaque année, l'entrepreneur doit faire rapport de ses activités d'exportation dans le cadre de la stratégie d'exportation internationale pour la durée du projet de SAQG (contrats d'acquisition et de soutien en service), tel qu'il est indiqué à la section 3.1.1.4 des modalités relatives aux RIT. Présenter un rapport sur les activités d'exportation, en particulier les détails et la documentation sur les marchés cibles et la capacité d'exportation, constitue en engagement contractuel qui peut faire l'objet de garanties d'exécution si les exigences ne sont pas satisfaites.

7. **MISE EN BANQUE**

- 7.1. Le soumissionnaire peut effectuer des transactions mises en banque dans le cadre de sa proposition.
- 7.2. Le soumissionnaire qui soumet une transaction mise en banque **devrait** inclure et joindre les documents suivants :
- 7.2.1. Une copie de la version exacte la plus récente de la feuille de transaction mise en banque approuvée par le banquier;
- 7.2.2. Une copie de la lettre d'approbation signée par le banquier à l'égard de la feuille de transaction mise en banque.
- 7.3. Si une transaction mise en banque est utilisée dans le cadre de la proposition du soumissionnaire, le Comité d'évaluation considérera la transaction comme approuvée pour ce qui est du respect des critères d'admissibilité. Toutefois, la transaction sera évaluée plus avant pour déterminer l'alignement par rapport

Formatted: List Paragraph, Indent: Left: 0 cm, Hanging: 1.5 cm, Add space between paragraphs of the same style, No bullets or numbering

Deleted: ¶

Deleted: doit

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

au segment de marché désigné, et relativement à la qualité et au risque, tel qu'il est précisé dans le plan d'évaluation.

- 7.4. Le soumissionnaire peut soumettre des transactions mises en banque de n'importe quelle valeur dans sa proposition. Toutefois, au moins 50 % de la valeur cumulative des transactions du soumissionnaire soumises dans sa proposition doit représenter des transactions non mises en banque.
- 7.5. La totalité de la VCC d'une transaction mise en banque doit être soumise comme transaction unique dans la proposition.

8. CADRE D'INVESTISSEMENT (CI)

- 8.1. Une transaction CI ne devrait être incluse dans la proposition du soumissionnaire que si elle a déjà été entièrement examinée et approuvée par l'autorité en matière de RIT en tant que transaction mise en banque avant la soumission dans le cadre du projet de SAQG.
- 8.2. Toute transaction CI qui n'a pas été entièrement examinée et approuvée par l'autorité en matière de RIT en tant que transaction mise en banque, et qui est pourtant incluse dans la proposition du soumissionnaire, comptera pour zéro aux fins de l'évaluation.

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
N° de réf. du client - Client Ref. W8476-155245	N° du dossier - File No. 112qf W8476-155245	VOLUME 1 – INSTRUCTIONS ET EXIGENCES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES - APPENDICE AB de L'ANNEXE A

Deleted: 4-août-15

Solicitation No. – N° de l'invitation
W8476-155245/A

Amd. No. – N° de la modif.
012

Buyer ID – Id de l'acheteur
112qf

Client Ref. No. – N° de réf. du client
W8476-155245

File No. – N° du dossier
112qf W8476-155245

HQSS ACQUISITION RESULTING CONTRACT
APPENDIX AB TO ANNEX A

HEADQUARTERS SHELTER SYSTEMS (HQSS) PROJECT

REQUEST FOR PROPOSAL (RFP)

SOLICITATION: W8476-155245/A

DELIVERABLE LIST

APPENDIX AB

TO

ANNEX A

TO

VOLUME 2

HQSS ACQUISITION RESULTING CONTRACT

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif. 012	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
Client Ref. No. – N° de réf. du client W8476-155245	File No. – N° du dossier 112qf W8476-155245	HQSS ACQUISITION RESULTING CONTRACT APPENDIX AB TO ANNEX A

HQSS Deliverable List

Table 1 - HQSS Sub-Systems and Ancillaries Quantity List

Sub-Systems or Ancillaries	Firm Quantity	Option Quantity (up to)
Operations Shelter and Solar Shade	100	40
Planning Shelter and Solar Shade	1075	665
Office Shelter and Solar Shade	260	115
Shelter Connector Hub	375	185
Hard Doors	1375	685
Black-out Vestibules	1375	685
Vehicle Boots (Connectors)	355	220
Tactical Lighting Kit - Small Power Distribution and Tactical Lighting Fixture Sub-Kit	6800	3400
Tactical Lighting Kit - Switch Assembly Sub-Kit	1700	850
Tactical Lighting Kit - Lighting Control Panel Sub-Kit	1700	850
Semi-Rigid Flooring (1 m ² sections)	10000	90000
Air Conditioners	1170	230
Heaters	1219	256
Shipping and Storage Container - 20 foot ISO (NSN 8145-21-914-4367)	395	196
Shipping and Storage Container - 20 foot Side Opening (NSN 8145-21-921-0858)	97	50
Shipping and Storage Container - BiCon (NSN 8145-01-540-5854)	164	82
Shipping and Storage Container - TriCon (NSN 8145-01-537-6254)	164	82

Table 2 - HQSS Sub-Systems and Ancillaries Delivery Schedule

Component	HE&UT Quantity	IOC Quantity	FOC Quantity	Option Quantity (up to)
Delivery Completion Date	PDR +120 days	FDA + 90 days	No later than IOC + 24 months	TBD
Operations Shelter and Solar Shade	1	2	98	40
Planning Shelter and Solar Shade	3	24	1051	665
Office Shelter and Solar Shade	2	6	254	115
Shelter Connector Hub	3	7	368	185
Hard Doors	3	35	1340	685
Black-out Vestibules	2	10	1365	685
Vehicle Boots (Connectors)	2	9	346	220
Tactical Lighting Kit - Small Power Distribution and Tactical Lighting Fixture Sub-Kit	Note (1)	Note (1)	6800 incl. IOC Qty	3400
Tactical Lighting Kit - Switch Assembly Sub-Kit	Note (1)	Note (1)	1700 incl. IOC Qty	850
Tactical Lighting Kit - Lighting Control Panel Sub-Kit	Note (1)	Note (1)	1700 incl. IOC Qty	850
Semi-Rigid Flooring (1 m ² sections)	Note (2)	10,000	TBD	90000
Air Conditioners	Note (3)	Note (3)	1,170 incl. IOC Qty	230
Heaters	Note (4)	Note (4)	1,219 incl. IOC Qty	256
Shipping and Storage Container - 20 foot ISO (NSN 8145-21-914-4367)	N/A	TBD	395	196
Shipping and Storage Container - 20 foot Side Opening (NSN 8145-21-921-0858)	N/A	TBD	97	50
Shipping and Storage Container - BiCon (NSN 8145-01-540-5854)	N/A	TBD	164	82
Shipping and Storage Container - TriCon (NSN 8145-01-537-6254)	N/A	TBD	164	82
Spares (including Sub-Systems,	N/A	Note (5)	Note (6)	TBD

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif. 012	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
Client Ref. No. – N° de réf. du client W8476-155245	File No. – N° du dossier 112qf W8476-155245	HQSS ACQUISITION RESULTING CONTRACT APPENDIX AB TO ANNEX A

Ancillaries, LRUs, repair parts and consumables)/Provisioning Items				
---	--	--	--	--

- Note (1) – Sufficient quantities to meet the Tactical Lighting Kit requirements for supplied shelters.
 Note (2) – Sufficient quantities to cover the flooring area for supplied shelters.
 Note (3) – Sufficient quantities to meet the Air Conditioners requirements for supplied shelters
 Note (4) – Sufficient quantities to meet the Heaters requirements for supplied shelters
 Note (5) – A minimum of five percent (5%) of the spares (including Sub-Systems, Ancillaries, LRUs, repair parts and consumables)/provisioning items (as described in the ISS SOW and based on DND decisions during the IPC)
 Note (6) – The balance of the remaining spares (including Sub-Systems, Ancillaries, LRUs, repair parts and consumables)/provisioning items not supplied as part of the IOC (as described in the ISS SOW and based on DND decisions during the IPC)

Table 3 – HQSS ILS Schedule

ILS Deliverables (Note 1)	IOC	FOC
Technical Publications (English Final)	X	
Technical Publications (Bilingual Final)		X
Initial Cadre Training (English)	X	
Initial Cadre Training (French)		X
Initial Cadre Training (Bilingual)		X
Drawings (English Final)	X	
Drawings (Bilingual Final)		X
DRMIS Upload	X	X

Note (1) – All ILS Deliverables shall be IAW the schedules outlined under the ISS SOW.

Table 4 - HQSS Complex Type Composition

Sub-Systems or Ancillaries	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Operations Shelter and Solar Shade	3	2	0	0
Planning Shelter and Solar Shade	17	11	5	4
Office Shelter and Solar Shade	5	3	1	1
Shelter Connector Hub	6	3	2	1
Hard Doors	25	17	6	6
Black-out Vestibules	6	4	2	2
Vehicle Boots (Connectors)	6	4	3	1
Tactical Lighting Kit - Small Power Distribution and Tactical Lighting Fixture Sub-Kit	Note (1)	Note (1)	Note (1)	Note (1)
Tactical Lighting Kit - Switch	Note (1)	Note (1)	Note (1)	Note (1)

Solicitation No. – N° de l'invitation W8476-155245/A	Amd. No. – N° de la modif. 012	Buyer ID – Id de l'acheteur 112qf
Client Ref. No. – N° de réf. du client W8476-155245	File No. – N° du dossier 112qf W8476-155245	HQSS ACQUISITION RESULTING CONTRACT APPENDIX AB TO ANNEX A

Assembly Sub-Kit				
Tactical Lighting Kit - Lighting Control Panel Sub-Kit	Note (1)	Note (1)	Note (1)	Note (1)
Semi-Rigid Flooring (1 m ² sections)	Note (2)	Note (2)	Note (2)	Note (2)
Air Conditioners	Note (3)	Note (3)	Note (3)	Note (3)
Heaters	Note (4)	Note (4)	Note (4)	Note (4)

- Note (1) – Sufficient quantities to meet the Tactical Lighting Kit requirements for supplied shelters.
Note (2) – Sufficient quantities to cover the flooring area for supplied shelters.
Note (3) – Sufficient quantities to meet the Air Conditioners requirements for supplied shelters.
Note (4) – Sufficient quantities to meet the Heater requirements for supplied shelters.